

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PARCOURS MIGRATOIRE ET STRATÉGIES DES FEMMES PHILIPPINES
AYANT IMMIGRÉ À MONTRÉAL EN TANT QU'AIDE FAMILIALE
RÉSIDENTE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
LAURA CHÉRON-LEBOEUF

NOVEMBRE, 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais commencer par remercier chaleureusement ma directrice de recherche Lilyane Rachédi ainsi que ma codirectrice Sylvie Gravel. Votre support, vos conseils et votre disponibilité tout au long de mon parcours m'ont été très précieux.

Je tiens à remercier les femmes inspirantes que j'ai rencontrées dans le cadre de mes entrevues. Merci de votre temps et de votre confiance. Sans votre générosité, la réussite de ce projet de recherche n'aurait pas pu être possible.

Merci à mes collègues de maîtrise pour votre écoute et votre support lors de ce long processus qu'est la rédaction d'une maîtrise. Je remercie également les propriétaires des nombreux cafés que j'ai longuement « squattés » et à mes amis de rédaction qui m'ont permis de rendre cette étape plus agréable.

Pour conclure, un gros merci de manière plus générale à ma famille et mes amis pour être là tout simplement.

RÉSUMÉ

Considérant les changements de paradigme dans la migration qui tend à devenir de plus en plus temporaire au détriment de l'immigration permanente, cette recherche s'est intéressée à deux programmes d'immigration temporaire qui se sont succédés : le Programme des employés de maison étrangers (PEME) et le Programme des aides familiaux résidants (PAFR). Ces derniers visaient à faire venir au Canada des aides familiales. Ce mémoire a comme objectif principal de mieux comprendre le parcours migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal sous les programmes des aides familiaux résidants. Le cadre conceptuel de cette recherche qualitative de type exploratoire comporte deux concepts : 1) le parcours migratoire 2) les stratégies d'établissement. Afin de répondre à cet objectif, neuf entrevues semi-dirigées ont été effectuées auprès de femmes philippines. À l'aide des données recueillies, nous avons fait ressortir les contraintes liées à ces programmes qui ont affecté le parcours migratoire de ces femmes ainsi que les stratégies d'établissement utilisées pour composer avec les obstacles rencontrés. De plus, nous avons présenté leur point de vue sur ces programmes et les modifications qu'elle souhaite y apporter. Lors des entrevues, deux thèmes ont émergé : le fait d'avoir subi de la violence conjugale a été un facteur ayant motivé le projet migratoire et le rêve brisé de la réunification familiale. Cette recherche a permis de prendre en compte les contraintes migratoires et professionnelles rencontrées par ces femmes tout en mettant en lumière les forces et stratégies utilisées par celles-ci. Ce dernier point permet de nuancer l'image de l'immigrante passive, victime et vulnérable parfois mise de l'avant dans les écrits sur la migration au féminin.

MOTS-CLÉS : parcours migratoire, travailleuses domestiques, femmes philippines, programme des aides familiales étrangères, programme des aides familiales résidentes, intégration, stratégies

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	III
RÉSUMÉ	V
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE : MIGRATION TEMPORAIRE, TRAVAIL DOMESTIQUE ET POLITIQUES D'IMMIGRATION ET D'ÉMIGRATION.....	3
1.1 Migration temporaire dans le monde et mondialisation des services du « care».....	3
1.2 Recension sélective des écrits sur les femmes et le travail domestique	5
1.3 La migration temporaire et le travail domestique au canada.....	8
1.4 Le PEME et le PAFR	10
1.4.1 Critères de sélection	11
1.4.2 Critiques à l'égard de ces programmes	11
1.5 le cas des philippines : intérêts des états exportateurs de leur main- d'œuvre	16
1.6 synthèse et pertinence de l'objet de recherche en travail social : nécessité de documenter davantage l'expérience migratoire des aides familiales philippines.....	19
CHAPITRE II	
CADRE CONCEPTUEL : PARCOURS MIGRATOIRE ET STRATÉGIES.....	23
2.1. Parcours migratoire : un concept multidimensionnel.....	23
2.1.1 Pré-migration et migration ; importance de considérer les facteurs d'attraction et d'expulsion.....	24
2.1.2 Post-Migration.....	25

2.2 Privilégier la notion de stratégies.....	28
2.2.1 Stratégies : un concept fourre-tout	29
2.2.2 Stratégies d'établissement : un concept adapté aux aides familiales philippines	31
CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE : LE CHOIX D'UNE APPROCHE QUALITATIVE.....	33
3.1 Stratégie de recherche	33
3.2 Sélection de l'échantillon	33
3.3 Recrutement des participantes et échantillonnage	34
3.4 Collecte et analyse des données	35
3.5 Considérations éthiques	38
3.6 Limites et biais de l'étude.....	39
CHAPITRE IV	
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	41
4.1 Pré migration.....	41
4.1.1 Conditions de vie aux Philippines avant le départ	42
4.1.2 Facteurs d'attraction et d'expulsion	43
4.1.3 Expériences concernant l'inscription aux programmes	46
4.2 Migration	48
4.2.1 Expériences de travail ailleurs : un repère pour l'évaluation des expériences au Canada.....	48
4.2.2 Appliquer au PAFR de l'étranger : une épreuve supplémentaire ?.....	49
4.3 Post migration : passer du projet migratoire à la réalité de la migration.....	50

4.3.1 Expériences avec le PAFR et le PEME.....	51
4.3.2 Processus pour l'obtention de la résidence permanente.....	56
4.3.3 Processus d'intégration	57
4.3.4 Réunification familiale : « Quand les étrangers se réunissent »	61
4.4 Stratégies et parcours migratoires.....	68
4.4.1 Stratégies durant la pré-migration et la migration.....	68
4.4.2 Stratégies post-migratoires	69
CHAPITRE V	
DISCUSSION	73
5.1 Observations qui corroborent la littérature	73
5.2 Observations nouvelles	77
5.2.1 Violence conjugale en tant que facteur d'expulsion	78
5.2.2 Espoirs de la réunification familiale : un rêve brisé.....	78
5.3 Contribution possible au modèle théorique sur les stratégies d'intégration des femmes immigrantes.....	80
CONCLUSION ET PISTES DE RECOMMANDATION.....	83
ANNEXE A	
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	87
ANNEXE B	
SCHÉMA D'ENTRETIEN	91
ANNEXE C	
APPEL À LA PARTICIPATION.....	95
BIBLIOGRAPHIE.....	97

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AAFQ	Association des aides familiales du Québec
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CNT	Commission des normes du travail
CTI	Centre des travailleurs immigrants
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail
FAMAS	Filipino Association of Montreal and Suburbs
FDNS	Front de défense des non-syndiqués
MCCI	Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
PAFR	Programme des aides familiaux résidants
PAF	Programme des aides familiaux
PEME	Programme pour les employés de maison étrangers
PTAS	Programme des travailleurs agricoles saisonniers
PTET-PS	Programmes de travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés
POEA	Agence nationale pour le travail outre-mer

INTRODUCTION

Ce mémoire s'intéresse aux enjeux de la migration internationale ainsi qu'aux stratégies mises en place par les travailleuses immigrantes pour faire face aux contraintes migratoires et plus spécifiquement aux contraintes reliées aux programmes concernant les aides familiaux résidents. J'ai commencé à m'intéresser à ce sujet dans le cadre de mes études de premier cycle en relation internationale et droit international. Par la suite, mon intérêt pour ce sujet s'est confirmé au cours d'un stage de six mois au Centre des travailleurs immigrants (CTI)¹. Ce stage s'inscrivait dans la propédeutique pour débiter le programme de maîtrise en travail social. Lors de celui-ci, j'ai été grandement sensibilisée aux difficultés rencontrées par les travailleurs temporaires au Canada et c'est durant cette période que j'ai entendu parler pour la première fois des aides familiales philippines et des programmes fédéraux d'immigrations les concernant. Peu à peu, j'ai été sensibilisée aux contraintes de ces programmes et aux impacts de ceux-ci sur la vie des travailleuses immigrantes et leur famille. J'ai également été témoin de mouvements de mobilisation en côtoyant notamment les militantes de l'organisation Pinay qui s'impliquent activement pour la défense des droits des travailleuses domestiques philippines. C'est pour toutes ces raisons que j'ai décidé d'entreprendre mon mémoire sur ce sujet.

Le premier chapitre de ce mémoire s'attarde à la présentation de la problématique de recherche. Dans un premier temps, nous posons le contexte du travail temporaire dans le monde et au Canada en présentant spécifiquement les programmes d'immigrations qui ont encadré l'immigration des aides familiaux résidents : le Programme des employés de maison étranger (PEME) et le Programme des aides familiaux résidents

¹ Le CTI a pour mission de défendre les droits des immigrant-e-s dans leurs lieux de travail et se bat pour la dignité, le respect et la justice, à l'aide notamment de la promotion de l'éducation populaire, de mobilisations autour des problèmes reliés aux conditions de travail et en offrant un accès à une clinique juridique (CTI, 2013).

(PAFR). Ce chapitre décrit également la politique d'émigration du pays des Philippines qui a une répercussion importante sur la participation des femmes philippines à ces programmes. Le chapitre II présente le cadre conceptuel pour circonscrire les parcours migratoires des femmes et leurs stratégies d'intégration. Le troisième chapitre s'attarde à la méthodologie de recherche utilisée ainsi qu'aux limites rencontrées et aux principaux questionnements éthiques. Le quatrième chapitre présente les résultats bruts de cette recherche. Il s'intéresse dans un premier temps aux différents éléments ressortis dans chacune des étapes du parcours migratoire pour par la suite présenter des observations sur les stratégies utilisées par ces femmes. Le cinquième chapitre discute de nos résultats de manière transversale à la lumière des connaissances retenues de la littérature et de la contribution originale de cette étude. En guise de conclusion, nous amenons quelques recommandations pour améliorer l'accompagnement des femmes immigrantes inscrites aux programmes d'aide familiale qui souhaitent s'établir définitivement au Québec.

CHAPITRE I

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE : MIGRATION TEMPORAIRE, TRAVAIL DOMESTIQUE ET POLITIQUES D'IMMIGRATION ET D'ÉMMIGRATION

Ce premier chapitre a pour objectif de mettre en contexte notre sujet d'étude. Dans un premier temps, nous avons abordé la question de la migration temporaire dans le monde en insistant sur la migration temporaire des femmes au Canada. En second lieu, nous avons fait une revue de la littérature sur les femmes et le travail domestique afin de présenter différentes manières dont ce sujet a été traité. Par la suite, nous avons fait un historique du travail domestique au Canada afin de démontrer que le PEME et le PAFR sont une continuité des politiques d'immigration existant depuis des siècles qui visent à combler les besoins de main-d'œuvre pour des emplois peu attrayants. La section suivante mentionne les critères de sélection de ces programmes et explore les critiques à l'égard de ceux-ci. Nous poursuivons en présentant le cas des Philippines en nous intéressant plus précisément aux politiques d'émigration de masse du gouvernement philippin. Nous concluons ce chapitre en présentant nos questions et objectifs de recherche ainsi que la pertinence sociale de ce mémoire.

1.1 Migration temporaire dans le monde et mondialisation des services du « care »

L'immigration internationale affecte presque toutes les régions du monde que ce soit par le départ, l'accueil, le transit d'immigration et parfois les trois à la fois (Wihtol de Wenden, 2013). Actuellement, sur 7 milliards d'humains, 240 millions se retrouvent en situation de mobilité internationale (Wihtol de Wenden, 2013). Jusqu'au XIX^e siècle, il était plus facile de rentrer dans un pays que de quitter le sien (Wihtol de Wenden, 2013 ; 2014). Cette tendance s'est toutefois inversée et si le droit de partir de son pays est devenu de plus en plus universel, le droit d'entrer dans un autre pays s'est quant à lui considérablement restreint notamment avec l'adoption de politiques d'immigrations restrictives et dissuasives (Wihtol de Wenden, 2013).

Au courant des dernières années, les flux migratoires internationaux se sont transformés sous l'effet de la mondialisation et de l'intégration des marchés en effectuant un virage important vers la migration temporaire (Brickner et Straehle, 2010; Soussi, 2013). Selon Garson et Thoreau (1999), le terme migration temporaire ne concerne pas une idée de durée de la migration, mais signifie plutôt que les individus n'obtiennent pas le statut de résident permanent dès leur entrée sur le territoire (Garson et Thoreau, 1999). Dans le contexte de la mondialisation, le concept de mobilité s'est tranquillement imposé afin de décrire une nouvelle forme de migration dans laquelle la mobilité temporaire prend une place de plus en plus importante au détriment de la migration permanente (Pellerin, 2012). Cette nouvelle tendance internationale a influencé les politiques gouvernementales de plusieurs pays développés qui semblent désormais davantage intéressés à « encadrer la mobilité plutôt que de favoriser l'immigration permanente » (Soussi, 2013, p.154; Wihtol de Wenden, 2013). Dans tous les pays de l'OCDE, le nombre de travailleurs étrangers temporaires a augmenté en moyenne de 7% chaque année entre 2003 et 2007 (OECD, 2010, p.30 cité par Brickner et Straehle, 2010 p. 311).

La mobilité est encouragée par la grande majorité des États ainsi que les organisations internationales telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations qui fait la promotion d'accords de circulation migratoire (Pellerin, 2012). Selon Pellerin (2012), l'utilisation du concept « mobilité » serait le reflet des politiques migratoires spécifiques destinées à recruter des travailleurs dans un contexte politico-économique propre au néo-libéralisme. Cette auteure va jusqu'à avancer qu'il y aurait un changement de paradigme dans la gestion migratoire de plusieurs pays, dont le Canada. En citant Papademetriou (2009), Pellerin (2012) souligne que « d'un paradigme de la migration, nous serions passés à un paradigme de la mobilité » (Pellerin, 2012 p. 58).

De nos jours, les flux des travailleurs sont régulés dans le cadre d'ententes qui sont similaires aux accords régulant le commerce international (Hanley et Vaddapalli,

2011). Dans les dernières années, plusieurs auteurs se sont intéressés aux impacts de l'augmentation des flux du travail temporaire et constatent généralement que l'augmentation de la mobilité temporaire accroît la précarité des emplois (Handal, 2011; Fudge, 2012; Moffette, 2010; Pellerin, 2012; Soussi, 2013).

La participation des femmes à cette tendance mondiale se reflète principalement dans la « mondialisation des services du care » (Kofman et Raghuram, 2013; Moffette, 2010 p.71; Parreñas, 2001). En 2013, l'Organisation internationale du travail (OIT) estimait qu'il y avait entre 53 et 100 millions de travailleuses domestiques dans le monde et qu'il s'agissait majoritairement d'immigrantes effectuant généralement leur travail dans des conditions abusives et non règlementées (Schwenken, 2011; Soussi, 2013). Selon Hanley et Vaddapalli (2011), les travailleuses domestiques sont encore aujourd'hui parmi les travailleurs immigrants les plus vulnérables et exploités et les aides familiales philippines n'échappent pas à cette tendance.

1.2 Recension sélective des écrits sur les femmes et le travail domestique

Dans la littérature concernant les femmes et le travail domestique, deux courants d'analyse se dessinent. Le premier est centré sur l'évolution du métier avec une analyse féministe et le deuxième s'intéresse à l'impact politique et économique de la mobilité des travailleurs transnationaux avec une analyse des pratiques discriminatoires. Cette section présente les éléments qui ont le plus retenu notre attention pour ce mémoire. Groot et Ouellet (2001) abordent le travail domestique sous un angle historique en abordant l'évolution des termes « bonne, servante, employé de maison, aide domestique » et en s'intéressant de manière descriptive à l'évolution de leurs tâches, leur provenance, leur formation et les efforts effectués au fil des années pour obtenir une reconnaissance sociale et professionnelle (Groot et Ouellet, 2001). Cependant, la majorité des écrits consultés abordent plutôt la complexité du travail domestique dans le contexte de la mondialisation de la migration internationale et avec l'angle du « transfert du care » (Parrenas, 2000 et 2001). Le transfert du care s'effectue à travers

des « chaînes mondiales du care » qui sont définies comme « une série de liens personnels entre des individus dans le monde entier, basés sur l'accomplissement, rémunéré ou non, de tâches de care » (Hochschild, 2000, p 131). Alors que certains auteurs soulignent que le travail domestique est « l'emblème féminin du travail mondialisé » (Schwenken, 2011 p.128), d'autres auteurs vont jusqu'à qualifier ces femmes de « domestiques de la mondialisation » (servants of globalization) (Parreñas, 2001).

Ce sujet a été beaucoup traité avec la dimension de genre ou de race et certains auteurs ont souligné la triple discrimination subie par les travailleuses domestiques résidentes soit : sexuelle, de classe et de race (Bals, 1996). Myriam Bals a été la première au Québec à faire un travail de dénonciation sur le travail domestique et les programmes d'immigrations s'y rattachant. Celle-ci considère le travail domestique non payé, notamment celui de l'épouse, comme du travail « d'amour » (Bals, 1996; Lan, 2003) et elle le met en contraste avec le travail domestique qui est effectué par une personne non-membre de la famille, généralement une femme racisée, qui reçoit un salaire pour ce travail. Toutefois, Lan (2003) rappelle que dans les deux cas, ce travail est féminisé et sous-évalué économiquement.

De son côté, Nakano Glenn (2009) considère le travail domestique comme la continuité historique dans la division raciale du travail reproductif. Selon cette auteure, le travail domestique serait « une source de hiérarchie et d'interdépendance entre les femmes blanches et de couleur » (Nakano Glenn, 2009 p.23) et il ramènerait aux anciennes formes d'esclavagisme. Les courants « black féminism » ou les tenants de l'intersectionnalité ont pour leur part mis de l'avant le fait d'être une femme et d'être racisée. Dans les années 1970, les féministes afro-américaines, qui s'inscrivaient dans un mouvement plus large de lutte des Noirs, ont pointé l'importance de s'intéresser à la division raciale du travail reproductif ce qui a permis de mettre en lumière la dimension raciale de l'oppression des femmes et le fait que la catégorie « femme »

connait des « variations expérientielles » (Nakano Glenn, 2009; Perras St-Jean, 2014). Pour ces auteurs, il y a une construction racisée et genrée du travail. À ce sujet, Nakano Glenn (2009) utilise l'expression « femmes racialisées-ethnicipées » afin de définir « des groupes socialement construits comme racialement et culturellement différents des Américains d'origine européenne » (Glenn, 2009, p. 23 citée dans Blanchard, 2014).

Selon certaines auteures, le besoin d'engager des travailleuses domestiques provient essentiellement de femmes « féministes » qui ont décidé de mener une carrière et qui n'arrivent pas à effectuer toutes les tâches reproductives en plus de leur travail salarié (Bals, 1996; Hanley et Gals, 2009; Hanley et Vaddapalli, 2011). À ce sujet, Hanley et Gals (2009) insistent sur les enjeux féministes concernant les droits des travailleuses domestiques immigrantes dans une dynamique où ce sont parfois des femmes qui exploitent d'autres femmes : « The rights of migrant caregivers have become an important, yet divisive, issue for Canadian feminists (...) Our current economy system encourage us to pit one group of women's labour and human rights against another » (Hanley et Gals, 2009, p. 74). Ces auteurs font ressortir des rapports de pouvoir qui mettent en opposition les femmes occidentales qui peuvent échapper aux contraintes domestiques et qui peuvent se permettre de s'émanciper professionnellement grâce au travail domestique effectué par des femmes immigrantes souvent racisées (Cohen, 1991; Dominelli, 2002).

Dans le cadre de notre recherche, nous avons retenu certains éléments écrits sur le rapport de pouvoir entre les employeurs et les travailleuses domestiques, car nous croyons que ces éléments nous permettent de mieux saisir les diverses problématiques vécues par les aides familiales philippines tout en s'intéressant à elles en tant qu'actrices de leur parcours migratoire.

1.3 La migration temporaire et le travail domestique au Canada

Au Canada, la transition vers la migration temporaire s'est effectuée principalement par l'instauration des programmes de travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés (PTET) ainsi que par une réorientation des politiques publiques en matière d'emploi et d'immigration (Pellerin, 2012 ; Soussi, 2013). Au courant des dernières années, le système d'immigration canadien est devenu de plus en plus élitiste. Certains auteurs affirment que le Canada a abandonné sa politique d'immigration traditionnelle qui permettait aux immigrants d'immigrer de manière permanente afin d'adopter une nouvelle approche qualifiée de « main-d'œuvre à louer » (Valbuena et *al.*, 2014 p. 185) en recrutant des travailleurs étrangers majoritairement par le biais des PTET. En 2008, le nombre de travailleurs temporaires arrivés au Canada surpassait pour la première fois le nombre d'immigrants et de résidents permanents du pays (Valbuena et *al.*, 2014).

Dans les dernières années, plusieurs auteurs se sont penchés sur les problématiques associées aux conditions de santé des travailleurs étrangers temporaires et aux difficultés de faire exercer leurs droits (Gravel et *al.*, 2014). Au Canada, trois programmes fédéraux régissent les flux du travail des immigrants temporaires et encadrent le recrutement des travailleurs étrangers temporaires. Il s'agit du programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), du programme des travailleurs étrangers et temporaires « peu spécialisés » (PTET-PS) et le troisième programme qui concerne les aides familiaux et qui a changé de nom au courant des dernières années. (Front de défense des non-syndiqués (FDNS), 2010 ; Gouvernement du Canada, s.d). Cette recherche s'intéresse aux programmes concernant les aides familiaux ainsi qu'aux femmes philippines qui ont immigré sous ceux-ci et qui ont pour projet de s'installer au Québec. Considérant que ces programmes concernent le travail domestique, il est pertinent de faire un historique de « l'importation de la main-d'œuvre » dans ce secteur d'activité au Canada.

En raison des conditions de travail difficile, de la dévaluation historique du travail domestique et des salaires souvent en dessous du salaire minimum², le Canada a toujours connu une pénurie de main-d'œuvre dans le domaine du travail domestique (Choudry *et al.*, 2009; Groot et Ouellet, 2001). Avec le PEME et plus tard le PAFR, le Canada poursuit une longue tradition « d'importation » de main-d'œuvre étrangère pour effectuer des tâches domestiques (Valbuena, *et al.*, 2014; Spitzer, 2011). En effet, depuis le XVIII^e siècle, le Canada a fait appel à des travailleuses étrangères pour combler ses besoins de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité (Brickner et Straehle, 2010 ; Cohen, 1991; Perras St-Jean, 2014; Rose, 2000). Jusqu'aux années 1950, les domestiques provenaient majoritairement de pays d'Europe notamment d'Irlande, de la Finlande et du Royaume-Uni (Moffette, 2010). Le lieu d'origine des travailleuses a changé au courant des années et en fonction de leur provenance, leurs conditions d'immigration ont été modifiées (Bals, 1996). Ainsi, alors que les travailleuses domestiques britanniques aux 19^e et 20^e siècles obtenaient la citoyenneté rapidement, les travailleuses immigrantes provenant de pays non européens ou de l'Europe de l'Est se retrouvaient devant des restrictions à la citoyenneté beaucoup plus importantes (Bals, 1999; Moffette, 2010; Rose, 2000). Dans les années 1950, les populations ciblées pour devenir travailleuses domestiques ont changé. Considérant que le nombre de domestiques provenant de pays européens n'était plus suffisant pour répondre à la demande (Gesualdi-Fecteau, 2014), les politiques gouvernementales ont favorisé la venue de main-d'œuvre des Caraïbes (Bals, 1999; Choudry *et al.*, 2009; Brickner et Straehle, 2010).

Les travailleuses provenant des Caraïbes ont exercé le métier de travailleuse domestique dans un contexte fort différent puisqu'une entente entre les gouvernements prévoyait que les femmes seraient renvoyées dans leur pays « si leur travail n'était pas

² Dans un rapport sorti en 2015, les travailleuses domestiques mentionnaient travailler généralement plus de 51h par semaine et parfois plus de 70h alors qu'elles étaient payées entre 330\$ et 400\$ par semaine, ce qui est largement inférieur au salaire horaire prévu par la loi (Galerand *et al.*, 2015).

bien accompli ou si elles se révélaient inaptes à accomplir le travail domestique » (Hanley et Vaddapalli, 2011 p. 94). De plus, elles risquaient la déportation immédiate si elles perdaient leur emploi alors que durant la même période, les travailleuses domestiques européennes obtenaient facilement le statut d'immigrante reçue qui menait à la citoyenneté canadienne (Bals, 1999; Rose, 2000). Ce n'est qu'en 1973 que survient un changement majeur avec le début du Programme des travailleurs étrangers temporaires sous la forme du Non-Immigrant Employment Authorization Program. Ce programme a instauré la création des permis de travail temporaires et cela a eu pour résultat que les travailleuses immigrantes sont devenues des « travailleuses temporaires » (Bals, 1999; Fudge et MacPhail, 2009). Les restrictions qui ont été mises en place lors de l'instauration du Non-Immigrant Employment Authorization Program fixent encore aujourd'hui le cadre pour les PTET (Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), 2015). Cet historique a permis de remettre en contexte les programmes d'immigration auxquels nous nous intéressons et de mettre en lumière la continuité dans les politiques d'immigration dans le domaine du travail domestique.

1.4 Le PEME et le PAFR

Le Programme des aides familiaux résidents (PAFR), qui a été mis en place en 1992, est venu prendre le relais du Programme pour les employés de maison étrangers (PEME) qui avait été élaboré en 1981 pour ensuite être remplacé en novembre 2014 par le Programme d'aide familiale (PAF). Considérant que les changements du PAF sont encore trop récents pour en tenir compte dans l'objet de recherche, cette recherche se concentra exclusivement sur le PEME et le PAFR ainsi que les femmes ayant immigré sous ces programmes.

Entre 1981 et 2014, ces deux programmes d'immigration ont permis à des ménages canadiens d'embaucher des travailleuses immigrantes pour effectuer, à domicile, le travail reproductif et à des travailleuses immigrantes d'obtenir la résidence permanente après avoir complété ces programmes. Environ 70 000 personnes sont arrivées au

Canada par le biais du PEME entre 1981 et 1991 (Statistique Canada, 1992 cité dans Bals, 1996). En 2013, le nombre de personnes ayant immigré sous le PAFR était estimé à 23 000 et environ 15 % résideraient au Québec (CIC, 2013; Centre international de solidarité ouvrière (CISO), 2012). De ce nombre, 93% sont des femmes et 90 % de celles-ci sont originaires des Philippines (Hanley et Vaddapalli, 2011; Valbuena *et al.*, 2014). En contraste avec le PEME, le PAFR avait pour objectif de se concentrer davantage sur les tâches en lien avec le « care » telles que les soins aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

1.4.1 Critères de sélection

Les critères de sélection pour s'inscrire au PAFR sont plus restrictifs qu'ils ne l'étaient pour appliquer au PEME. Parmi ceux-ci, l'on retrouve l'obligation d'avoir complété une 12^e année d'étude avec succès, d'avoir douze mois d'expérience dans un domaine connexe ou suivi une formation à temps plein de six mois (Gesualdi-Fecteau, 2014; Rose, 2000; Spitzer, 2011). Pour appliquer et obtenir un permis de travail valide, il leur fallait également pouvoir maîtriser l'anglais ou le français et avoir un contrat avec un employeur canadien (CIC 2006 cité par Spitzer, 2011).

1.4.2 Critiques à l'égard de ces programmes

Concernant les critiques positives, si les démarches se déroulaient dans les temps, ces programmes permettaient aux travailleurs immigrants d'arriver au Canada à l'intérieur d'un délai de six mois après avoir appliqué à ceux-ci. Cette voie d'immigration était donc beaucoup plus rapide en comparaison aux autres voies d'immigration qui pouvaient prendre un minimum de deux ans et auxquelles elles ne se qualifiaient généralement pas malgré leur niveau de scolarité élevé (Choudry *et al.*, 2009; Perras St-Jean, 2014). Il est important de mentionner que le Canada est un des rares pays qui permettent à une femme de migrer en tant que travailleuse domestique et d'avoir la possibilité d'obtenir la citoyenneté par la suite (Parreñas, 2001). De plus, le PEME et le PAFR sont les seuls programmes fédéraux de migration temporaire peu qualifié qui

permettent de demander la résidence permanente³ sous certaines conditions et d'inclure leur conjoint et enfants à leur demande (Brickner et Straehle, 2010; Spitzer, 2011).

Parmi les conditions du PAFR afin de pouvoir demander la résidence permanente, les femmes ayant immigré sous celui-ci devaient avoir complété 24 mois ou 3900 heures de travail sur une période de 48 mois (CISO, 2012)⁴. Une fois ces conditions complétées, l'obtention de la résidence permanente était, en théorie, presque garantie (Pinay, 2008). Néanmoins, si un membre de la famille avait un casier criminel ou ne correspondait pas aux critères de l'examen médical, la résidence permanente était refusée pour la travailleuse domestique ainsi que toutes les personnes incluses dans sa demande (CIC 2011 cité par Spitzer, 2011). De plus, la possibilité d'avoir accès à la résidence permanente n'entraîne malheureusement pas que des côtés positifs puisque cela augmentait le risque que les aides familiales tolèrent des abus tels que de mauvaises conditions de travail ou de logement afin de ne pas perdre cette possibilité (Gesualdi-Fecteau, 2014).

Concernant les contraintes négatives, le PAFR et le PEME incluait plusieurs facteurs qui contribuaient à rendre ces femmes vulnérables à différentes formes d'exploitation, et ce, même si plusieurs batailles ont été gagnées⁵ dans les dernières années pour améliorer l'accès aux droits et les conditions de travail des travailleuses domestiques (Hanley et Vaddapalli, 2011). Nous avons répertorié six contraintes de ces programmes qui ressortaient le plus dans la littérature et qui contribuaient à déséquilibrer le rapport de force entre la travailleuse immigrante et son employeur : le statut migratoire précaire, le permis de travail nominatif⁶, les longs délais pour obtenir la résidence,

³ Cependant, dans certaines provinces canadiennes, les personnes ayant immigré sous le PTAS peuvent faire une demande de résidence sous certaines conditions telles que d'être parrainé par son employeur. Toutefois, ce n'est pas encore le cas au Québec.

⁴ Avant le 1^{er} avril 2010, elles devaient avoir complété 24 mois de travail sur une période de 36 mois (FDNS, 2010).

⁵ Parmi celles-ci l'on retrouve l'application du salaire minimum pour les travailleuses domestiques résidentes (Hanley et Vaddapalli, 2011).

⁶ Le permis de travail nominatif est associé à un seul employeur.

l'obligation de résider chez l'employeur, la déqualification systémique ainsi que la non-protection contre les accidents de travail. Selon certains auteurs, l'accumulation de ces contraintes augmente leur vulnérabilité et impose des restrictions significatives quant aux libertés personnelles de ces femmes (Brickner et Straehle, 2010; Dépatie-Pelletier et Dumont Robillard, 2013; Moffette, 2010).

Statut migratoire précaire, permis de travail nominatif et longs délais

Durant toute la durée de ces programmes, et même une fois ceux-ci complétés, les travailleuses domestiques immigrantes vivent avec un statut migratoire précaire qui est dû non seulement aux conditions et aux délais pour obtenir la résidence, mais également au fait que leur permis de travail est nominatif (Brickner et Straehle, 2010 ; Hanley et Vaddapalli, 2011; Moffette, 2010; Spitzer, 2011; Soussi, 2013).

Le permis de travail nominatif peut être une source d'exploitation et d'insécurité pour les travailleuses domestiques et être utilisé par l'employeur pour faire du chantage. Selon certains auteurs, ce type de permis contribue à augmenter de manière significative la vulnérabilité de ces travailleuses domestiques immigrantes (Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ), 2011). Ce permis de travail fait en sorte que si une travailleuse domestique immigrante quitte son employeur ou se fait renvoyer, elle perd automatiquement son droit de travailler au Québec, et ce, jusqu'à ce qu'elle retrouve un employeur qui effectuera une nouvelle demande de permis de travail. Ce processus peut prendre plusieurs mois et durant cette période, la travailleuse se retrouve dans une zone grise des statuts migratoires (Brickner et Straehle, 2010; Choudry and *al.*, 2009; Dorow et *al.*, 2015). De plus, à cause de cette restriction, le fait de changer d'employeur, ce qui se produit dans 70% des cas (CISO, 2012), comporte un double risque soit des problèmes financiers pour elle et sa famille à court et à long terme ainsi que le risque de ne plus se qualifier pour obtenir la résidence si elle reste sans emploi trop longtemps (Bals, 1999; Dépatie-Pelletier et Dumont Robillard, 2013). Cette restriction engendre également des obstacles à

l'exercice des droits pour les travailleuses immigrantes qui peuvent notamment avoir des difficultés à accéder à l'assurance-emploi (Brickner et Straehle, 2010; Choudry et *al.*, 2009; Dépatie-Pelletier et Dumont Robillard, 2013; Fudge, 2012). Même si, en théorie les aides familiales sont couvertes par l'assurance-emploi, certaines femmes se font dire qu'elles n'y ont pas droit puisqu'elles n'ont pas de permis de travail valide, et donc pas le droit de travailler au Canada, alors que dans les faits, elles ne peuvent pas avoir de permis de travail valide sans avoir un employeur⁷ (Brickner et Straehle, 2010; Choudry et *al.*, 2009).

En plus du permis de travail nominatif, les longs délais pour obtenir la résidence permanente ne font qu'accentuer la précarité du statut migratoire. Pendant une période de 24 mois, les aides familiales résidentes n'ont qu'un statut temporaire, et ce, jusqu'à l'obtention de leur résidence permanente qu'elles ne peuvent demander qu'une fois le programme complété et qui peut prendre environ douze mois à obtenir. Dans le meilleur des cas, le statut migratoire précaire ne dure que trois ans. Cependant, dans les faits, les délais pour obtenir la résidence permanente peuvent durer de quatre à six ans et parfois beaucoup plus (Bautista et Boti, 1999). Pendant que la travailleuse domestique attend pour obtenir la résidence permanente, elle ne peut pas planifier son avenir ni préparer son intégration (Bals, 1992).

Obligation de résider chez l'employeur

De nombreuses conséquences néfastes découlant de l'obligation de résider chez l'employeur ont été répertoriées dans les écrits sur les travailleuses domestiques immigrantes. Parmi celles-ci, l'on retrouve l'isolement social et affectif qui peut non seulement avoir des répercussions sur la santé mentale et physique des travailleuses, mais également sur leur possibilité d'actions collectives (Bals, 1992; Galerand et *al.*,

⁷ Pour avoir accès à l'assurance-emploi, un des critères est d'être « disponible pour travailler ». Cependant, la restriction en lien avec leur permis de travail nominatif fait de sorte qu'elles ne sont en théorie pas « disponibles pour travailler » puisqu'elles n'ont pas de permis de travail valide. À ce sujet, autant les agences gouvernementales que la jurisprudence ont des interprétations différentes de cette situation (Nakache et Kinoshita, 2010 ; Fudge, 2012).

2015; Parrenas, 2001). De plus, Langevin et Belleau (2000) ainsi que Rose (2000) mentionnent que cette obligation peut mener à une forme de séquestration et ouvre la porte à toutes sortes d'abus : notamment des heures de travail non rémunérées ou excessives, une grande dépendance envers leurs employeurs et du harcèlement sexuel. Cette situation peut également contribuer à limiter leur accès au service de santé (Rose, 2000; Langevin et Belleau, 2000; Spitzer, 2011) et porter atteinte à leur vie privée. En effet, les travailleuses domestiques n'ont généralement pas la possibilité de fermer à clé la porte de leur chambre et dans certains cas, elles doivent même partager leur chambre avec un enfant ou la personne âgée de qui elles s'occupent. De plus, elles sont souvent sollicitées par les employeurs ou les enfants de ceux-ci en dehors de leurs heures de travail et ne peuvent généralement pas recevoir de visiteurs (Atanackvic et Bourgeault, 2014 ; Brickner et Straehle, 2010; Galerand et *al.*, 2015; Pinay, 2008).

Déqualification systémique

La déqualification systémique s'est accentuée avec les changements de critères de sélection du PAFR puisque les aides familiales sont recrutées en fonction de leur niveau de scolarité⁸. Elles sont souvent des universitaires qui vivent une déqualification systémique en étant contraintes d'effectuer un travail mal rémunéré et dévalorisé durant toute la durée du programme (Bals, 1992; Parrenas, 2001). En 1992, l'année de l'instauration du PAFR, 53% des travailleuses domestiques résidentes philippines étaient des universitaires et des professionnelles, mais leurs diplômes n'étaient pas reconnus au Canada (Bals, 1992; Brickner et Straehle, 2010). La non-reconnaissance des diplômes est encore un enjeu (Atanackvic et Bourgeault, 2014) et durant toute la durée du programme, elles n'auront généralement pas la possibilité d'entamer des études afin d'obtenir une équivalence canadienne de leur diplôme⁹. De plus, certaines

⁸ À l'époque de l'instauration du PAFR, en 1992, cela représentait une instruction qui était supérieure à la moyenne canadienne (Bals, 1992 p. 164).

⁹ Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation dont leur horaire de travail très chargé. De plus, en considérant qu'elles envoient une bonne partie de leur salaire à leur famille, il ne leur reste que peu d'argent pour payer les frais de scolarité élevés pour les étudiants étrangers et elles doivent également

études indiquent que la participation au PAFR affecte leur insertion future sur le marché du travail puisque les modalités restrictives de celui-ci, présentées précédemment, compromettraient leur intégration économique et sociale (Atanackovic et Bourgeault, 2014). De ce fait, le PAFR a contribué à perpétuer la déqualification vécue et à les maintenir dans des milieux de travail non qualifiés et généralement peu rémunérés, et ce, même une fois la résidence permanente obtenue (Brickner et Straehle, 2010).

Accident de travail

Dans certaines provinces canadiennes, les aides familiales sont admissibles aux indemnités en cas de lésions professionnelles. Cependant, ce n'est pas le cas au Québec où les aides familiales résidentes sont exclues de la protection de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles. À partir de 2010, il était stipulé dans les contrats de travail type fournis par le Ministère de l'Immigration du Québec que les employeurs devaient « accepter d'inscrire » l'employé et cotiser afin que les aides familiales résidentes soient couvertes par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. (Galerand et al., 2015 ; Immigration-Québec, s.d). Toutefois, cela ne semble pas être appliqué dans les faits et en cas d'accident de travail, elles ne sont donc pas couvertes par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) (Galerand et al., 2015). Pour y avoir accès, les aides familiales devaient s'inscrire à la CSST et payer elles-mêmes la totalité de leur cotisation ce qui représenterait environ 1000\$ (FDNS, 2010 ; La presse canadienne, 2013; Rose, 2000).

1.5 Le cas des Philippines : intérêts des États exportateurs de leur main-d'œuvre

Les programmes de migrations temporaires peuvent être bénéfiques autant pour les pays d'accueil, tels que le Canada, qui peuvent régler leurs problèmes de pénurie de main-d'œuvre en versant de bas salaires aux travailleurs immigrants, que pour les pays

demander un permis d'étude au coût de 150\$ pour toute formation dont la durée dépasse six mois (Atanackvic et Bourgeault, 2014; Bals, 1999).

d'origine des travailleurs qui peuvent s'en servir pour abaisser leur taux de chômage. Le gouvernement philippin utilise ces programmes à cet effet et encourage la migration de masse des Philippins en misant sur la demande de pays en manque de main-d'œuvre non qualifiée tel que le Canada (Valbuena et *al.*, 2014). Wihtol de Wenden (2011) soulignait que les politiques d'émigration des pays de départ sont généralement « peu définies, mal connues et rarement étudiées par opposition aux politiques d'immigrations » (Wihtol de Wenden, 2011, p.237). Toutefois, considérant que cette recherche s'intéresse aux vécus ainsi qu'à l'intégration des aides familiales philippines vivant à Montréal, il est essentiel de s'attarder aux politiques d'émigration de masse des Philippines.

À partir des années 1970, des programmes d'ajustement structurel ont été imposés aux Philippines par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin de lutter contre l'importante dette extérieure de ce pays (Bals, 1999 ; Parreñas, 2001). Ces mesures d'austérité, qui incluaient notamment la dévaluation du Peso philippin, une baisse des salaires et une réforme agraire, ont entraîné des coupures importantes dans les systèmes de la santé et de l'éducation et cela a eu pour conséquence d'entraîner une diminution importante du filet de protection sociale et une hausse significative du taux de chômage (CISO, 2012 ; Oxman-Martinez et *al.*, 2004; Parreñas, 2001; Spitzer, 2011). Pour faire face au taux de chômage élevé et aux graves problèmes économiques du pays, le gouvernement philippin s'est doté d'une politique d'exportation de la main-d'œuvre. De nos jours, les Philippines sont un des plus grands exportateurs de travailleurs immigrants au monde (Bals, 1999 ; Boti et Guy, 2012 ; Choudry et *al.*, 2009 ; Sassen, 2003 ; Spitzer, 2011).

Cette politique d'exportation de main-d'œuvre s'effectue majoritairement par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour le travail outre-mer (POEA). Le POEA facilite notamment les formations pour les aides familiales et aide les employeurs étrangers à recruter des Philippins à l'aide du Service de placement national du POEA

(Oxman-Martinez et *al.*, 2004). Aux Philippines, plusieurs écoles offrent des formations d'aide-soignant d'une durée de six mois afin de préparer spécifiquement les femmes à remplir les conditions pour devenir des « travailleurs domestiques de calibre international » (Valbuena et *al.*, 2014). L'État favorise cet exode des travailleurs, notamment des femmes, occupant des emplois dans des secteurs traditionnellement féminins tels que les soins de santé et le travail domestique dans le but d'accroître les rentrées en devises au pays (Hanley et Vaddapalli, 2011 ; Sassen, 2003 ; Valbuena et *al.*, 2014). Cet exode de main-d'œuvre qualifiée est parfois comparé à une fuite de cerveaux puisque seuls les Philippines avec un bon niveau d'éducation ont la possibilité de travailler à l'étranger (Bals, 1999) et que les aides familiales philippines sont souvent des professionnelles diplômées issues du domaine de la santé¹⁰. Ces départs massifs ont eu des répercussions significatives sur le système de santé de ce pays et provoqué une importante pénurie de personnel médical¹¹.

De nos jours, 4000 travailleurs quitteraient le pays quotidiennement. En 2008, le POEA estimait qu'environ 10% de la population, hommes et femmes confondus, travaillaient à l'étranger dans près de deux cents pays différents (Valbuena et *al.*, 2014). En ce qui concerne les femmes philippines, il était estimé en 2014 qu'entre six et huit millions de celles-ci travailleraient à l'étranger majoritairement en tant que travailleuses domestiques (Valbuena et *al.*, 2014). Le départ pour l'étranger des travailleuses philippines est généralement motivé par des besoins financiers et le désir de faire parvenir de l'argent à leurs familles. En 2009, les transferts de fonds effectués par les travailleurs philippins à l'étranger étaient estimés à 19 milliards de dollars ce qui représentait environ 13 % du PIB (Camroux, 2008 ; IOM, 2010, p. 172). Ces chiffres ne cessent d'augmenter et en 2015, les transferts d'argent des immigrants philippins étaient estimés à 18% du PIB de ce pays (Mouhoud, 2015). De ce fait, les travailleurs

¹⁰ Plus de 12 000 infirmières quitteraient les Philippines chaque année pour aller travailler à l'étranger (CISO, 2012).

¹¹ Cette situation a causé la fermeture de 200 hôpitaux entre 2003 et 2005 et obligé 800 autres à réduire leurs services (CISO, 2012).

expatriés sont des acteurs économiques très importants pour le pays et entre 30 à 50 % de la population des Philippines serait dépendante des envois d'argent de l'étranger (Valbuena et *al.*, 2014 ; Parreñas 2003 ; Sassen, 2003).

Depuis les années 1990, le terme « héro » est fréquemment utilisé dans les discours officiels du gouvernement philippin pour faire référence aux philippins partis travailler à l'étranger (Bals, 1999; Spitzer, 2011). Roque Alban un député philippin mentionnait à la fin des années 1990 l'importance de leur soutien à l'économie du pays en soulignant qu'ils sont considérés « comme des héros des temps modernes parce que, quand il n'y avait plus d'argent dans les banques, ce sont eux qui en ont envoyé » (Boti, 1997). En créant cette image qui est encore très présente aujourd'hui, le gouvernement philippin espérait réussir à contrôler les frustrations des immigrants et de leurs familles en lien avec la séparation et l'exploitation vécues par ceux-ci (Carling, 2005). Toutefois, il y a un prix à cet héroïsme. Ceux-ci se retrouvent dans des situations précaires et font souvent face à de nombreux abus lors de leur séjour de travail à l'étranger. Par le passé, le gouvernement philippin est souvent resté inactif pour les protéger. Cependant, selon certains auteurs, les choses tendent tranquillement à changer notamment depuis l'instauration en 1995 du « Republic Act 8042 » qui décrit les droits des travailleurs immigrants à l'étranger en tant que citoyens philippins (Bals, 1999 ; Boti, 1997 ; Rodriguez, 2002).

1.6 Synthèse et pertinence de l'objet de recherche en travail social : nécessité de documenter davantage l'expérience migratoire des aides familiales philippines

Cette première section a permis de faire une mise en contexte et de situer notre sujet d'étude à l'intérieur des nouvelles tendances migratoires internationales qui tendent à être de plus en plus temporaires et précaires. Dans cette mise en contexte, nous avons pu constater que le PAFR et le PEME, qui s'inscrivent dans cette transition vers la migration temporaire, affectent les politiques migratoires de nombreux pays. Ces programmes ont des avantages autant pour le Canada, qui utilise ces politiques pour

combler son besoin de main-d'œuvre « bon marché », que pour les Philippines qui se servent de ces programmes-là pour encourager sa population à aller travailler à l'étranger et ainsi faire diminuer son taux de chômage. Le PEME et le PAFR imposent des contraintes qui affectent le parcours migratoire des femmes aides familiales et fragilisent leurs stratégies d'intégration. À la lumière de ces éléments, nous nous sommes questionnés sur les stratégies des aides familiales philippines pour composer avec les contraintes de ces programmes et sur les programmes à partir de leurs points de vue. Considérant qu'il semblait y avoir un manque de littérature sur ces sujets, ces questionnements ont mené à la réalisation de ce projet de maîtrise.

Dans cette recherche, l'idée n'est pas de nier les difficultés importantes que ces femmes peuvent rencontrer, mais plutôt de reconnaître leur capacité d'agir à travers l'utilisation de stratégies (Augustin, 2005) et d'explorer comment ces femmes agissent en tant qu'actrices dans leur parcours migratoire. En adoptant cet angle, cette recherche tente de nuancer l'image de l'immigrante passive, victime et vulnérable qui a été parfois mise de l'avant dans les écrits sur la migration au féminin et de nous concentrer sur la littérature qui les décrit de façon plus « proactive » et qui est axée sur les forces et stratégies de ces femmes (Augustin, 2005 ; Bals, 1996 ; Carling, 2005 ; Galerand et Kergoat 2008 ; Morin, 2009; Morokvasic, 2008).

En ce qui concerne le champ de la pratique sociale, nous considérons qu'une plus grande prise en compte des contraintes migratoires et professionnelles rencontrées par ces femmes, ainsi qu'une meilleure connaissance de leurs stratégies, permettront de fournir de nouvelles pistes d'accompagnement de ces femmes. Ces nouvelles connaissances ne pourront qu'améliorer les interventions sociales effectuées auprès de cette population (Pierre, 2005). De plus, à un niveau plus juridique et politique, en documentant et exposant cette réalité méconnue, cela peut constituer un premier pas pour « proposer et surtout faire adopter des règlements et des lois plus équitables pour

réellement améliorer les conditions de vie et de travail de ces femmes » (Bals, 1999 p. 17).

Questions et objectifs de recherche

Notre question de recherche s'articule comme suit : **Quelle est l'expérience migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal en tant qu'aides familiales résidentes ?**

Ainsi, ce mémoire a comme objectif principal de mieux comprendre le parcours migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal sous ces programmes d'immigration. Pour répondre à cet objectif, trois sous-objectifs ont été définis. Le premier s'intéresse aux contraintes du PAFR et du PEME qui ont affecté l'obtention de leur résidence permanente et leur intégration institutionnelle, économique et sociale/communautaire ainsi que leur dynamique familiale. Le second sous objectif identifie les stratégies mises en œuvre par les aides familiales pour faire face aux contraintes qu'elles ont rencontrées. Le dernier s'intéresse à leur point de vue sur ces programmes et sur les améliorations qu'elles souhaiteraient y apporter. Pour rendre compte de ces trois objectifs, des questions de recherche ont été formulées pour guider l'élaboration des instruments de cueillettes de données.

1. Quelles sont les contraintes¹² perçues par les femmes liées à ces programmes qui ont affecté :
 - Leur démarche d'obtention de la résidence permanente
 - Les sphères institutionnelles, économiques, sociales et communautaires de leur intégration
 - Leur dynamique familiale

¹² Le terme « contrainte » est défini en tant que difficultés, obstacles ou barrières rencontrés par ces femmes dans leurs parcours migratoires et qui découlent des obligations du PAFR.

2. Quelles sont les stratégies qu'elles ont utilisées pour composer avec les obstacles rencontrés en lien avec le PAFR et le PEME ?
3. Quel est le point de vue des aides familiales sur ces programmes et les améliorations qu'elles souhaiteraient y voir ?

CHAPITRE II

CADRE CONCEPTUEL : PARCOURS MIGRATOIRE ET STRATÉGIES

Le cadre conceptuel de ce mémoire est composé de deux principaux concepts : parcours migratoire et stratégies. L'utilisation du concept de parcours migratoire permet de documenter les expériences des femmes avec le PAFR et le PEME. Une meilleure compréhension de ce concept et des différentes étapes présentes dans ce processus -la pré-migration, la migratoire et la post-migration- permet de mieux saisir les répercussions des contraintes inhérentes aux programmes migratoires sur le parcours migratoire de ces femmes. Par la suite, le concept de stratégies, et plus spécifiquement, les stratégies d'établissement ont été développés. Une meilleure compréhension de ce concept va permettre d'identifier les stratégies utilisées par les travailleuses philippines pour faire face aux contraintes rencontrées. En utilisant le concept de stratégie d'établissement, nous souhaitons dépasser la victimisation pour s'intéresser à leur pouvoir d'agir et les considérer en tant qu'actrices de leur parcours migratoire.

2.1. Parcours migratoire : un concept multidimensionnel

Dans la littérature au sujet des migrations, les auteurs utilisent différents termes pour parler de la migration : trajet migratoire, trajectoire, parcours migratoire, projet migratoire et circonstance migratoire. Dans cette étude, nous allons regarder la migration à partir du concept de parcours migratoire puisque cette notion « s'inscrit dans un cadre théorique qui incite à comprendre le devenir biographique comme le produit d'une interaction entre l'action des individus et le déterminisme des structures» (Passeron, 1990 p.3 cité par Rachédi, 2009, p.34). Ceci nous semble important pour cette étude puisque nous nous intéressons à des programmes d'immigration. Dans cette recherche, nous utiliserons le concept de parcours migratoire avec le paradigme interactionniste, tel que présenté par Rachédi (2009), afin de mettre de l'avant les

multiples dimensions de ce processus. Parmi ces dimensions, l'on retrouve une perspective historique qui représente la dimension diachronique, une perspective relationnelle soit la dimension synchronique, la perspective systémique qui est la dimension structurelle ainsi que les dimensions spatiotemporelles et culturelles (Rachédi, 2009). Ces dimensions mettent en évidence les histoires, les cultures et les espaces multiples qui sont traversés par les immigrants (Rachédi, 2009). Le processus migratoire tel que défini par Fronteau et Legault (2008) « comprend l'ensemble des phénomènes, émotifs et physiques, affectant un individu à partir du moment où il prend la décision de migrer jusqu'à son adaptation dans son nouveau pays » (Fronteau et Legault, 2008 p. 44). Avec cette définition, le processus migratoire est dans un premier temps une émigration du pays d'origine puis une immigration dans un pays d'accueil.

Nous retiendrons de la notion du parcours migratoire la définition de Fronteau et Legault (2008) ainsi que les trois étapes migratoires définies par ces auteurs soit ; la pré-migration, la migration et la post-migration. Chacune de ces étapes sera enrichie avec des éléments d'auteurs clés. Dans les étapes de la pré-migration et de la migration, nous inclurons des éléments développés par Métraux (2013) et nous nous attarderons également aux « pull et push factor¹³ » tels que définis par Wihtol de Wenden (2002) et Green (2002). En ce qui concerne la post migration, nous nous intéresserons principalement aux différentes interprétations du concept d'intégration pour finalement retenir celle de Fronteau et Legault (2008) qui la définissent en tant que processus.

2.1.1 Pré-migration et migration ; importance de considérer les facteurs d'attraction et d'expulsion

Le projet migratoire, qui est une des composantes du parcours migratoire, désigne selon Métraux (2013) « un désir et un imaginaire vectorisés dans l'espace-temps » (Métraux, 2013, p.10). Selon certains auteurs, les conditions dans lesquelles se déroulent la pré-

¹³ Dans le cadre de cette recherche, nous retiendrons la traduction de Wihtol de Wenden (2002) qui traduit ces éléments par facteur d'attraction et facteur d'expulsion.

migration et la migration ont une influence déterminante sur la manière dont se déroulent les processus d'adaptation et d'intégration (Fronteau et Legault, 2008; Métraux, 2013). Concernant les aides familiales résidentes, les étapes pré-migratoire et migratoire comprennent généralement les délais bureaucratiques, les exigences des agences de placement, les pays de transit, les attentes envers le pays d'accueil et la séparation avec les membres de sa famille. Selon Métraux (2013), ces périodes peuvent engendrer des pertes significatives ainsi que des deuils multiples. Pour approfondir les éléments entourant l'étape pré-migratoire, nous utiliserons les facteurs d'attraction et d'expulsion (push and pull factor) tels que définis par Wihtol de Wenden (2002) et Green (2002) afin de mieux comprendre les enjeux présents dans la décision de quitter les Philippines et de s'inscrire au PAFR. Nous nous intéresserons donc aux facteurs d'attraction envers le pays d'accueil et aux facteurs d'expulsion c'est-à-dire aux facteurs ayant motivé le départ des Philippines. Ces différents facteurs s'entremêlent dans les décisions de migration au Canada (Green, 2002).

2.1.2 Post-Migration

En ce qui concerne l'étape post-migratoire, Métraux (2013) fait la distinction entre « vivre dans un autre monde » et « être de cet autre monde ». Selon cet auteur, il y a deux manières d' « en être », soit de s'assimiler ou de « s'intégrer créativement » qui implique de reconnaître l'apport des « deux mondes », mais également le « droit aux appartenances plurielles » (Métraux 2013, p. 90, 241). Pour sa part, Abou (1988) qui s'est inspiré du modèle développé par John W. Berry (1988) indique que dans leur intégration, les immigrants vont effectuer trois processus distincts qui se dérouleront à des rythmes différents soit ; les processus d'adaptation, d'intégration et d'acculturation (Abou, 1988 cité par Fronteau et Legault, 2008). Cette recherche se concentre toutefois sur le processus d'intégration des aides familiales résidentes.

2.1.2.1 Processus d'intégration

Fronteau et Legault (2008) indiquent qu'il est difficile de proposer une définition unique de l'intégration dont tous seraient satisfaits. Le processus d'intégration est multidimensionnel, cependant certains auteurs se concentrent majoritairement sur l'insertion socio-économique. Le gouvernement du Québec définit l'intégration comme un processus multiculturel, « dynamique qui se réalise par des adaptations successives plutôt que par un acte instantané » et qui requiert un engagement autant de l'immigrant que de la société d'accueil (Dumont *et al.*, 1996 p.9). De leur côté, Fronteau et Legault (2008) font mention de l'intégration personnelle, linguistique, institutionnelle, politique et communautaire.

Le processus d'intégration lors de la post migration a son lot d'obstacles et de difficultés. Parmi les obstacles à l'intégration mentionnés par différents auteurs, l'on retrouve le statut juridique parfois précaire des femmes immigrées, la perte du soutien familial, les difficultés linguistiques, l'absence de qualification professionnelle ou la non-reconnaissance de leur qualification antérieure, l'isolement et l'analphabétisme (Chicha, 2012 ; Conseil de l'Europe, 1995 ; Conseil du statut de la femme, 2005; Dumont *et al.*, 1996; Suto, 2009; Vatz Laaroussi, 2008). En ce qui concerne les aides familiales, le fait d'avoir été longtemps dans ce domaine « professionnel » peut avoir causé un isolement et une déqualification systémique puisqu'elles sont détentrices de diplômes qui ne sont pas reconnus au Canada et qu'elles n'ont généralement pas eu l'occasion de faire les équivalences de ceux-ci (Bals, 1992 ; Brickner et Straehle, 2010; Galerand *et al.*, 2015). Ces éléments peuvent être des facteurs et obstacles supplémentaires qui nuisent à l'intégration des femmes.

Dans cette recherche, le processus d'intégration est défini selon trois sphères¹⁴ soit ; l'intégration institutionnelle, l'intégration économique et l'intégration sociale/communautaire. **L'intégration institutionnelle** fait référence à « la capacité des immigrants de devenir des citoyens fonctionnels de plein droit, sans faire face à des barrières systémiques émanant des structures et fonctionnements des grandes institutions comme l'éducation, le système de santé, la justice, la police, etc. » (P2P, s.d). De plus, tout comme le soulignait le Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) en 1991, l'intégration institutionnelle doit inclure la participation des nouveaux arrivants dans « des institutions à caractères plus ou moins formels où se négocient et se définissent les orientations de la vie collective » (MCCI, 1991 cité par Fronteau et Legault, 2008 p. 58). L'intégration scolaire a été incluse dans la sphère de l'intégration institutionnelle afin de prendre en compte ce qui a facilité le retour aux études pour celles qui ont souhaité y retourner.

L'intégration dans la **sphère économique** est définie par à la capacité des immigrants à « entrer sur le marché du travail et de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications, formations, et diplômes » (P2P, s.d). Tel que mentionné précédemment, le PEME et le PAFR peuvent avoir des conséquences de déqualification à plus ou moins long terme et nous nous intéresserons à explorer comment ces programmes affectent l'intégration de ces femmes dans la sphère économique. De plus, considérant qu'une des conséquences des contraintes de ces programmes, qui a été recensée dans la problématique, est l'isolement des travailleuses domestiques qui découle de l'obligation de résidence, il est indispensable de s'attarder à la sphère de l'intégration sociale/communautaire.

¹⁴ Pour développer ces trois sphères, nous nous sommes inspirés d'une proposition pour les recherches pancanadiennes comparées 2012-2013 du projet Pathways to Prosperity (P2P, s.d) qui indique qu'une intégration « complète et approfondie » implique une intégration de ces trois sphères. Le projet Pathways to Prosperity est mené par une alliance de partenaires universitaires, communautaires et gouvernementaux résolus à la promotion des communautés accueillantes et à l'intégration des immigrants et des minorités partout au Canada (P2P, s.d).

L'intégration dans la sphère **sociale/communautaire** s'intéresse à la capacité des immigrants à « développer des liens sociaux et à avoir des interactions sociales significatives et fructueuses avec la population née au Canada » (P2P, s.d). Le MCCI souligne que l'intégration communautaire permet aux personnes « d'établir des relations qui transcendent les appartenances culturelles et raciales. » (MCCI, 1991 cité par Fronteau et Legault, 2008 p. 60). Dans cette recherche, l'intégration linguistique fait partie de l'intégration sociale (Harvey, 1993). À cet effet, nous avons exploré si les aides familiales considèrent que leur connaissance du français et/ou de l'anglais et leur possibilité ou non d'apprendre ou de perfectionner leur connaissance d'une de ces langues ont influencé leur intégration dans le contexte du bilinguisme canadien.

Nous explorerons donc les répercussions que les contraintes du PEME et du PAFR ont eues sur leurs parcours migratoires et leur intégration économique, sociale/communautaire et institutionnelle. L'étude du parcours migratoire est tout à fait adaptée à nos objectifs de recherche parce que cette notion nous permet de prendre en compte l'expérience des femmes ainsi que les contraintes structurelles dans leur migration qui sont accentuées ou qui proviennent, entre autres, des exigences et du cadre du PAFR.

2.2. Privilégier la notion de stratégies

Dans ce mémoire, nous souhaitons nous intéresser aux aides familiales philippines en tant qu'actrices tout le long de leur parcours migratoire et à leur capacité d'agir sur le social. Dans la problématique de ce mémoire, il nous semblait indispensable d'aborder les contraintes négatives de ces programmes d'immigration, puisque certaines stratégies sont liées aux obligations de ces programmes. Toutefois, nous avons pris la décision de ne pas élaborer le concept de contraintes et de regarder les problématiques vécues avec un angle positif en nous intéressant aux forces plutôt qu'aux faiblesses.

Ainsi, le concept de stratégie¹⁵ a été privilégié¹⁶. Dans les travaux consultés, plusieurs formes de stratégies ont été répertoriées pour illustrer les actions prises par les femmes immigrantes en réponse aux obstacles et défis rencontrés lors de leur parcours migratoire. Dans un premier temps, différentes stratégies seront présentées pour ensuite nous concentrer sur les stratégies d'établissement.

2.2.1 Stratégies : un concept fourre-tout

Le concept de stratégie se retrouve dans plusieurs écrits concernant les travailleuses domestiques (Bals, 1996, 1999 ; Cohen; 1991; Galerand et *al.*, 2015; Spitzer, 2001) et dans cette section, nous allons explorer comment ce concept a été développé dans les écrits sur les immigrants. Concernant les stratégies mises en œuvre par les femmes immigrantes, plusieurs auteurs se sont intéressés aux stratégies d'adaptation (Bals, 1996 ; Choudry et *al.*, 2009 ; Cohen,1991 Spitzer, 2011). Pour ces auteurs, l'adaptation serait la réponse habituelle face aux situations rencontrées par les nouveaux arrivants, et ce, même s'ils expérimentent des conditions d'exploitation dans leur milieu de travail¹⁷ (Choudry et *al.*, 2009). Pour sa part, Spitzer (2001) s'est intéressé aux impacts du PAFR sur la santé des travailleuses et aux stratégies d'adaptation utilisées par les aides familiales afin de diminuer les impacts négatifs sur leur vie. Parmi les stratégies mentionnées, l'on retrouve l'implication bénévole dans des organisations pour venir en aide aux aides familiales, aller à l'église ou encore se raccrocher à leur objectif de réunir leur famille (Spitzer, 2001). Toujours dans les stratégies d'adaptation, des auteurs ont

¹⁵ Parrenas (2001) établit une différence entre les concepts tactique et stratégie. Cependant, nous utiliserons le terme stratégie puisque celui-ci est plus englobant et qu'il nous permet de nous intéresser aux rapports de force et aux travailleuses domestiques en tant qu'actrices dans leur parcours migratoire.

¹⁶ Dans le cadre de ce mémoire, nous avons pris la décision de ne pas mobiliser la littérature sur l'*empowerment* et l'agentivité, même si elle est très pertinente, afin de nous concentrer sur le concept de stratégie qui nous semblait plus approprié pour répondre à nos objectifs.

¹⁷ Selon ces auteurs, l'adaptation ne peut toutefois pas être séparée de la résistance. Ils reprennent les arguments de Parrenas (2001) qui allègue que les stratégies d'adaptation impliquent autant l'idée de résister que celle de négocier les éléments négatifs de leur vie quotidienne (Parrenas (2001) cité par Choudry et *al.*, 2009 p. 95).

notamment abordé les stratégies d'insertion professionnelle (Cardu et Sanschagrín, 2005; Chicha, 2012; Giroux, 2011) et les stratégies identitaires (Amin, 2012; Camilleri, 1990). D'après Camilleri (1990), les immigrants vivent comme un conflit, le contact entre leur culture d'origine et celle de leur société d'accueil, et ont comme objectif de restaurer la cohérence entre les deux.

D'autres auteurs se sont intéressés plus spécifiquement aux stratégies d'insertion-citoyenneté utilisées par les familles immigrantes. Contrairement aux stratégies définies par Camilleri qui étaient davantage centrées sur l'individu, ces stratégies abordent l'intégration de manière collective et sont plus axées sur le politique. À ce sujet, Vatz Laaroussi (2001), cité par Paquet (2010), a identifié quatre stratégies d'insertion-citoyenneté : les stratégies de compétition qui permettent de valoriser la compétence, les stratégies de réseaux qui consistent à établir des réseaux diversifiés, les stratégies de promotion des différences afin de valoriser les différences et les stratégies collectivistes qui permettent de voir la famille comme un collectif (Vatz Laaroussi, 2001).

De son côté, Moujoud (2008) s'est intéressée aux stratégies avec l'idée d'un rapport de force en se penchant sur les initiatives que les immigrantes prennent pour contourner les effets de la domination (Moujoud, 2008). L'auteure présente les stratégies plurielles de ces femmes qui s'articulent autour de quatre aspects soit : économique, juridique, social et finalement l'aspect associatif et militant. Pour sa part, Guillemaut (2007) mentionne que les stratégies peuvent être considérées « comme une science, un art de concevoir, utiliser et exploiter les moyens disponibles à un moment et dans un espace donné pour accéder à et maintenir les objectifs préalablement établis ou ponctuels » (Guillemaut, 2007, p. 43). D'autres auteurs se sont plutôt intéressés aux stratégies de luttes (Galerand et *al.*, 2015) et aux stratégies de résistance (Hollander et Einwohner, 2004 ; Guillemaut, 2007; Soares, 1997).

Fortin et Renaud (2004) se sont, pour leur part, intéressés à la notion de stratégies

d'établissement qui implique « des acteurs sociaux et leur capacité d'agir sur le social » (Fortin et Renaud, 2004, p.35). Selon ces auteurs, « les comportements résultent d'une interaction entre l'environnement, les objectifs personnels et les capacités d'action » (Fortin et Renaud, 2004, p. 35). Fortin et Renaud (2004) amènent donc l'idée de « l'acteur social » et selon eux, la capacité d'élaborer des stratégies et donc d'agir sur le social dépend des ressources dont disposent les individus. Celles-ci peuvent être sociales, matérielles ou symboliques (Fortin et Renaud, 2004). Nous avons choisi de nous concentrer davantage sur les stratégies d'établissement, car celles-ci étaient les plus adaptées à notre sujet d'étude.

2.2.2 Stratégies d'établissement : un concept adapté aux aides familiales philippines

Dans le cas des aides familiales résidentes, l'utilisation de stratégies leur permet de se réapproprier une part de pouvoir dans leur parcours migratoire, et ce, même dans le contexte restrictif du PAFR et du PEME. Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéresserons aux stratégies d'établissement de ces femmes telles que définies par Fortin et Renaud (2004). Ces stratégies se déclinent en quatre dimensions, inspirées des aspects développés par Moujoud (2008) que nous avons présentés précédemment, soit associatives et militantes, économiques, juridiques et sociales. À travers ces dimensions, nous pourrions explorer les ressources sociales, matérielles et symboliques utilisées par ces femmes (Fortin et Renaud, 2004).

Privilégier la notion de stratégies et explorer les stratégies d'établissement utilisées par ces femmes pour poursuivre leur parcours migratoire malgré les contraintes des programmes d'immigration nous a permis d'atteindre les objectifs de recherche. En effet, en explorant l'utilisation des stratégies d'établissement et en les présentant en quatre dimensions, nous avons pu faire ressortir les stratégies mobilisées pour faire face aux contraintes concernant le PAFR et le PEME. Pour aborder le concept de stratégie, nous avons, dans un premier temps, décrit brièvement différentes formes de stratégies utilisées par les femmes immigrantes qui ont été recensées dans la littérature pour

finalement nous concentrer sur les stratégies d'établissement. L'utilisation de ce concept nous a permis de considérer ces femmes comme des actrices sociales et de nous intéresser à leur capacité d'action.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE : LE CHOIX D'UNE APPROCHE QUALITATIVE

3.1 Stratégie de recherche

L'intention de cette recherche étant de mieux comprendre le parcours migratoire des femmes philippines ayant migré à Montréal en faisant ressortir les stratégies utilisées par celles-ci pour faire face aux contraintes du PAFR et du PEME. Ainsi la recherche qualitative basée sur des entrevues individuelles (Anadón, 2006) était la méthode la plus appropriée. La recherche qualitative permet de produire « des données descriptives, tirées de la perception et de l'expérience des individus » (Mayer et *al.*, 2000 p. 188). Ce type de méthodologie permet d'être plus proche de la parole des personnes interviewées, de leurs expériences et perceptions (Mayer et *al.*, 2000; Paillé, 2006). Ainsi cela a permis de s'intéresser au sens que les femmes philippines rencontrées donnent à leurs parcours migratoires et aux contraintes des programmes, soit celles du PAFR et du PEME. Cette recherche de type exploratoire a comme objectif d'aller chercher les discours et expériences de ces femmes. Selon LeFrançois (1992), la recherche exploratoire contribue à clarifier une problématique, mieux documenter un sujet, élaborer la conceptualisation, identifier les facteurs lourds et proposer des hypothèses à éprouver. La démarche exploratoire de cette étude s'attarde à « soulever les interrogations pertinentes, situer les enjeux et les conséquences anticipées de telle action ou même inaction » (LeFrançois, 1992, p. 44).

3.2 Sélection de l'échantillon

L'échantillon de cette recherche est non probabiliste, c'est-à-dire qu'il est orienté selon des critères spécifiques et qu'il n'est pas sélectionné au hasard. Le choix des candidates pour les entretiens s'est effectué selon plusieurs critères de sélection. Les répondantes devaient être ressortissantes des Philippines et admises au Canada sous le PEME ou le

PAFR depuis au moins novembre 2012. Ce premier critère a été déterminé parce que 90 % des travailleuses domestique au Québec sont des femmes et que 93% d'entre elles proviennent des Philippines (Hanley et Vaddapalli, 2011; Valbuena et *al.*, 2014). Le critère d'avoir été admises au Canada sous le PEME ou le PAFR avant novembre 2012 permet de sélectionner des femmes ayant complété ces programmes. Considérant que nous nous intéressons au parcours migratoire et à l'intégration de ces femmes, nous avons déterminé que les répondantes devaient avoir obtenu la résidence permanente ou avoir comme projet de l'obtenir afin d'exclure celles qui n'avaient pas comme projet de s'installer au Canada. De plus, pour des raisons d'ordre logistique, les répondantes devaient vivre à Montréal et s'exprimer en anglais ou en français. Toutefois, nous n'avons pas de critère concernant leur âge.

Résumé des critères de sélection

- Être ressortissantes des Philippines et avoir été admises au Canada sous le Programme pour les employés de maison étrangers (PEME) ou le Programme des aides familiales résidentes (PAFR) avant novembre 2012
- Avoir obtenu la résidence permanente ou avoir comme projet de l'obtenir
- D'âge diversifié, vivant à Montréal et s'exprimant en anglais ou en français

3.3 Recrutement des participantes et échantillonnage

Nous avons opté pour un échantillonnage non probabiliste composé de neuf participantes. Le recrutement s'est effectué dans un premier temps avec un échantillonnage de volontaires (Mayer et *al.*, 2000) par le biais des associations de défense de droits des aides familiales. Nous avons également tenté d'approcher Filipino Association of Montreal and Suburbs (FAMAS) et l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) afin d'y faire du recrutement pour cette recherche, mais pour différentes raisons cela n'a pas fonctionné. Toutefois, les groupes Pinay et Filipino parent support group nous ont permis d'effectuer un recrutement direct en nous invitant à différentes activités afin que nous puissions rencontrer leurs membres et ainsi avoir

un espace pour présenter et expliquer cette recherche. Ainsi, le recrutement s'est principalement effectué à un *Potluck* dans un sous-sol d'église auquel plusieurs membres de ses groupes participaient, lors d'une manifestation pour la journée internationale des droits des femmes et lors d'une sortie à la cabane à sucre.

De plus, afin de diminuer le biais possible que pouvait engendrer un échantillon de femmes qui s'impliquent dans les milieux associatifs, la méthode « boule-de-neige » (Miles et Huberman, 2003; Mayer et *al.*, 2000) a été utilisée. Cette méthode, qui consiste à demander aux répondantes de nous mettre en contact avec d'autres femmes correspondant à nos critères de sélection, est particulièrement utile lors de recherches concernant une problématique vécue par une population « très spéciale, de taille limitée, et connue seulement d'une minorité de personnes restreinte » (Grinnel, 1997 cité par Mayer et *al.*, 2000, p. 83). La population des femmes philippines vivant à Montréal ayant migré en tant qu'aide familiale correspond, selon nous, à cette définition. Ainsi, nous avons envisagé que la méthode « boule de neige » nous permettrait de diversifier notre échantillon en nous permettant d'entrer en contact avec des femmes non impliquées dans les milieux associatifs (Mayer et *al.*, 2000). Toutefois, seulement une répondante a été recrutée à l'aide de cette méthode.

3.4 Collecte et analyse des données

Comme moyen de collecte des données, l'entrevue individuelle a été utilisée puisque cela permettait de nous intéresser au parcours migratoire des travailleuses philippines avec une dimension sociale et individuelle et de récolter leurs témoignages tout en respectant leurs cadres de références (Van Campenhoudt et Quivy, 2011; Mayer et *al.*, 2000). Selon Van Campenhoudt et Quivy (2011, p.170), utiliser l'entretien comme méthode pour recueillir des informations se distingue des autres méthodes « par la mise en œuvre des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine ». Nous avons choisi d'effectuer des entrevues individuelles semi-structurées qui ont été menées à l'aide d'une liste de questions ouvertes qui ont servi de guide d'entretien

(Van Campenhoudt et Quivy, 2011; Mayer et *al.*, 2000; LeFrançois, 1992). L'instrument de cueillette des données a été construit à partir des concepts développés dans le cadre conceptuel ainsi qu'en fonction des objectifs de recherche. Le schéma d'entretien utilisé se retrouve à l'Annexe B et comporte trois axes : le parcours migratoire, l'expérience avec le PAFR ou le PEME et les stratégies développées. Ce type d'entretien a permis d'obtenir des informations approfondies tout en étant centré sur la perception des répondantes, qui sont considérées en tant qu'expertes de leur propre expérience migratoire (Giroux, 2011), et d'avoir « un accès direct à l'expérience des individus » (Savoies-Zajc, 1997 cité par Mayer et *al.*, 2000 p. 119).

Les entrevues avec les participantes ont été menées entre le 22 février et le 6 mai 2016. La durée de celles-ci a varié entre 1h et 1h45 selon le temps dont disposaient les participantes ainsi que de la longueur de leurs réponses. Toutes les entrevues se sont déroulées en anglais puisque c'était la langue avec laquelle les femmes se sentaient le plus à l'aise. Huit entrevues se sont déroulées dans des cafés et lieux publics choisis par les participantes et une entrevue s'est tenue chez la participante.

Informations sociodémographiques des répondantes

Les répondantes respectaient toutes les critères de recrutement précédemment cités. Quatre d'entre elles avaient entre 50 et 59 ans au moment de l'entrevue, quatre autres avaient entre 40 et 49 ans et l'une d'elles avait plus de 60 ans. Deux d'entre elles sont arrivées au Canada entre 1981 et 1991 et ont par le fait même participé au PEME. Toutes les autres ont immigré sous le PAFR entre 1994 et 2010 et elles avaient toutes terminé le PAFR au moment de l'entrevue. Près de la moitié des travailleuses (4) sont arrivées au Canada dans la trentaine, trois dans la vingtaine et deux avaient plus de 40 ans au moment de leur arrivée. Au moment d'effectuer les entrevues, six des femmes avaient obtenu leur citoyenneté canadienne, deux étaient toujours en attente de l'obtention de leur résidence permanente et une avait obtenu sa résidence permanente récemment.

Sur les neuf des travailleuses rencontrées, la grande majorité (8) détenait un bac avant de quitter les Philippines et deux d'entre elles avaient entamé une maîtrise qu'elles ont par la suite abandonnée. Les domaines d'études sont très variés ; éducation primaire et secondaire (3), économie (2), commerce (1), agriculture (1), communication (1). Concernant leur statut professionnel, la majorité des participantes travaillaient toujours en tant qu'aides familiales, deux travaillaient dans des entrepôts, une est devenue infirmière après avoir refait des études à Montréal et la dernière est désormais retraitée et avait été principalement femme au foyer dans les dernières années.

Tableau résumé de l'échantillon¹⁸

Domaine professionnel	Tranche d'âge	Statut migratoire
Domaine d'étude <ul style="list-style-type: none"> • Éducation (3) • Économie (2) • Commerce (1) • Agriculture (1) • Communication (1) • Aucun diplôme universitaire (1) Domaine travaillé <ul style="list-style-type: none"> • Aide familiale (5) • Travail en entrepôt (2) • Retraitée (1) • Infirmière (1) 	À leur arrivée au Canada <ul style="list-style-type: none"> • Entre 20 et 29 (3) • 30 et 39 (4) • Plus de 40 ans (2) Au moment de l'entrevue <ul style="list-style-type: none"> • Entre 40 et 49 ans (4) • Entre 50 et 59 ans (4) • Plus de 60 ans (1) 	Programme d'immigration <ul style="list-style-type: none"> • Immigrée sous le PEME (2) • Immigrée sous le PAFR (7) Statut migratoire au moment de l'entrevue <ul style="list-style-type: none"> • Citoyenneté canadienne (6) • Résidente permanente (1) • En attente de la résidente permanente (2)

Analyse des données

La méthode d'analyse utilisée dans le cadre de cette recherche est l'analyse thématique (Miles et Huberman, 2003; Paillé et Muchielli, 2012). Le traitement des données s'est effectué sans logiciel et c'est en se basant sur notre cadre conceptuel ainsi que notre problématique que nous avons effectué la codification du matériel recueilli. L'utilisation de l'analyse thématique a permis de faire la synthèse des thèmes présents

¹⁸ Considérant le petit nombre de femmes philippines impliquées dans une vie associative à Montréal, nous avons préféré ne pas associer les noms fictifs aux données socio-démographiques ou à un récit de vie par souci de protéger leur anonymat.

dans le matériel recueilli et d'en faire apparaître le sens (Mayer et Deslauriers, 2000; Paillé et Muchielli, 2012).

La démarche d'analyse s'est déroulée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, tel que suggéré par plusieurs auteurs, nous avons retranscrit rapidement les entrevues (Le Gall, 1987; Mayer et Deslauriers, 2000) et noté nos premières impressions ainsi que les éléments émergeant afin de préparer les prochaines entrevues. Notamment, le thème des difficultés après la réunification familiale a émergé dans les premières entrevues et nous avons décidé de continuer d'explorer ce thème lors des entrevues suivantes.

Afin d'amorcer l'analyse, nous avons d'abord dégagé les grands thèmes qui permettaient de mieux cerner les idées principales et ainsi orienter le travail d'analyse. À l'aide de ces thèmes, nous avons construit une grille de codification qui a servi à coder les entrevues. Les trois thèmes principaux de cette grille correspondent aux trois étapes du processus migratoire et les sous-thèmes abordent les éléments qui permettraient de répondre aux objectifs de recherche.

3.5 Considérations éthiques

Avant de commencer notre collecte des données, nous avons préalablement suivi la « Formation en éthique de la recherche » en ligne et obtenu un certificat éthique du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ). La participation à cette recherche a pris la forme d'une entrevue en personne d'une durée approximative de 90 minutes. Avant de décider de prendre part au projet, les participantes potentielles ont été informées de la nature et des objectifs du projet de recherche ainsi que des thèmes abordés lors des entretiens. La participation s'est faite sur une base volontaire. Les participantes ont été informées qu'elles étaient libres de se retirer du projet à tout moment sans préjudice et cela était également indiqué dans le formulaire de consentement qu'elles ont signé et dont elles ont eu une copie.

Une attention particulière a été portée afin de préserver la confidentialité et l'anonymat des répondantes et elles ont été informées des mesures prises à cet effet (utilisation de pseudonymes et omission ou changement d'informations permettant de les identifier). Avec le consentement des participantes, les entrevues ont été enregistrées afin de faciliter l'analyse thématique. Toutefois, les enregistrements n'ont été utilisés que par l'étudiante responsable du projet et ont été détruits dès les retranscriptions complétées.

3.6 Limites et biais de l'étude

Nous sommes conscientes qu'en travaillant avec un échantillon de neuf participantes, cela fait en sorte que cette étude n'est pas représentative théoriquement et que celle-ci ne permet pas de dégager des généralisations statistiques concernant les stratégies des femmes philippines ayant immigré en tant qu'aide familiale. Ainsi, les résultats obtenus avec ce petit échantillon ne pourront pas être transposés sous forme de théorie explicative (Hamel, 2000). Une autre limite concerne notre mode de recrutement des participantes. Puisque celui-ci s'est effectué majoritairement à travers des organismes de défenses de droits des travailleuses domestiques, cela a créé un biais en nous retrouvant avec un échantillon de femmes presque exclusivement militantes et engagées. Nous avons envisagé l'utilisation de la méthode boule de neige afin de diminuer un peu ce biais et rejoindre des travailleuses moins militantes. Dans les faits, une seule participante a été recrutée de cette façon. Toutefois, le fait d'avoir fait le recrutement lors d'activité à caractère plus social et non seulement lors d'activité militante nous a permis d'entrer en contact avec des femmes moins engagées politiquement. Dans l'analyse des données, il aurait été important de prendre en compte l'impact de leur vie associative sur leur parcours post-migratoire et leurs stratégies. Cependant, considérant que nous n'avons pas abordé ces éléments lors des entretiens, nous ne nous risquons pas à une interprétation.

De plus, dans les considérations éthiques, nous ne pouvons pas faire abstraction du fait

d'être une femme blanche née au Québec et qui avait une posture de chercheure dans cette étude. Nous avons pris en compte ces facteurs lors des entrevues et avons été consciente que le rapport n'est pas neutre, tout en souhaitant qu'il le soit le plus possible.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

En concordance avec l'objectif de ce mémoire, qui est de mieux comprendre l'expérience migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal en tant qu'aides familiales résidentes, ce chapitre brosse un portrait de la pluralité des parcours des aides familiales qui ont participé à cette étude. En interrogeant les femmes sur leur parcours, deux thèmes ont émergé qui n'avaient pas -ou très peu- été abordés dans notre problématique : 1-le fait d'avoir subi de la violence conjugale soit l'une des motivations à quitter les Philippines de deux des participantes afin de contourner l'interdit du divorce dans ce pays ; 2- le rêve brisé de la réunification familiale qui ne se déroule pas toujours dans l'harmonie. Initialement, l'entretien était centré sur l'intégration des aides familiales dans l'étape post migratoire, l'intérêt de ces deux éléments émergeant pour le champ du travail social ont fait en sorte que nous avons pris la décision de leur accorder une place de choix dans la présentation des résultats. Ce chapitre présente de manière chronologique le parcours migratoire en s'intéressant à la pré migration, la migration et la post-migration. Par la suite, nous nous attarderons aux stratégies utilisées lors des différentes étapes migratoires. Dans ce chapitre, nous avons accordé une attention particulière aux deux thèmes émergents qui ont marqué le parcours de certaines femmes soit : devenir aide familiale pour quitter un conjoint violent et être déçue de la tournure de la réunification familiale.

4.1 Pré migration

L'étape de la pré migration comprend l'ensemble des éléments de leur vie personnelle et professionnelle avant de débiter leur migration. Ainsi, cette section s'attarde à leur situation personnelle, professionnelle et familiale aux Philippines avant leur départ. Ces éléments nous permettent d'aborder les facteurs d'attraction envers le pays d'accueil et les facteurs d'expulsion qui ont motivé leur départ des Philippines. Pour

conclure, cette section s'intéresse à leur expérience concernant le processus d'inscription au PEME et au PAFR.

4.1.1 Conditions de vie aux Philippines avant le départ

Lorsque nous avons questionné les femmes sur leur situation personnelle avant le départ, « life was hard » est une expression qui est revenue à maintes reprises. Concernant leur situation professionnelle aux Philippines, plusieurs ont rencontré des obstacles pour compléter leurs études et cela a eu des impacts sur leur vie professionnelle. Dans le cas de Anita et de Rubia c'est le fait d'avoir été marié et d'avoir eu des enfants à un jeune âge qui a été un obstacle, entre autres, parce qu'elles ne trouvaient personne pour s'occuper de leurs enfants. Pour sa part, Anna a dû arrêter ses études à l'âge de douze ans afin d'aider sa famille suite à la mort de son père. Lorsqu'elle a repris ses études six ans plus tard, elle était très déterminée à les compléter malgré la pression qu'elle avait pour se marier. À l'exception de ces trois femmes, les six autres avaient une vie professionnelle active avant de quitter les Philippines. Néanmoins, la conciliation travail famille comportait plusieurs défis. Nella qui n'a pas arrêté de travailler après avoir eu ses quatre enfants a dû user de stratagèmes pour concilier les deux :

« In the Philippines, you can leave the children alone at home. My work was close, so when it was my break I ran and gave them food, books and toys and at lunch I went there again and then go back to work. I did that for few months, but I hired a nanny after. »

Contre toute attente, la difficulté de trouver un emploi aux Philippines n'est pas un élément qui a été présent dans nos entrevues et la majorité des aides familiales rencontrées ont eu des emplois dans leur domaine¹⁹ et elles étaient, de manière générale, satisfaites de leur travail. Cependant, la difficulté de vivre décentement du salaire gagné a été nommée par la majorité d'entre elles.

¹⁹ Leur domaine était assez varié : travaillent au gouvernement (2), dans une compagnie d'ingénieur, enseignante au primaire, dans une compagnie pharmaceutique, dans un journal local, dans des organismes de défense des droits et l'une d'elles a démarré une petite entreprise.

En ce qui concerne leur statut matrimonial et leur situation familiale, les travailleuses proviennent en majorité de famille nombreuse et elles ont généralement au moins un frère ou une sœur qui a eu une expérience de travail à l'étranger. À l'exception de deux femmes, les autres ont toutes déjà été mariées, mais de ce nombre, seulement deux le sont encore et l'une est veuve depuis quelques années. En ce qui concerne les cinq femmes qui sont désormais séparées de leur mari, l'une s'est séparée avant même de quitter les Philippines suite à de la violence conjugale et dans deux cas, la séparation a eu lieu après que leur conjoint soit venu les rejoindre au Canada. Pour deux des travailleuses, la séparation s'est déroulée durant qu'elles participaient au PAFR et leur mari n'est pas revenu les rejoindre au Canada. Les sept travailleuses qui ont déjà été mariées ont toutes eu des enfants -entre un et quatre enfants- et deux d'entre elles ont au moins un enfant qui est né au Canada.

4.1.2 Facteurs d'attraction et d'expulsion

L'hétérogénéité de leur parcours professionnel et de leur milieu familial a eu une influence sur les raisons qui les ont poussées à quitter les Philippines et à immigrer au Canada. En nous référant aux concepts de Wihtol de Wenden (2002) et de Green (2002), nous avons répertorié les facteurs « d'attraction » envers le Canada ainsi que les facteurs « d'expulsion » qui les ont amenées à quitter les Philippines.

Facteurs d'attraction et d'expulsion

Facteurs d'expulsion		Facteurs d'attraction	
Fuir une situation conjugale difficile	2	Les valeurs projetées du Canada	4
Forcé de quitter pour avoir une «decent life»	7	L'obtention de la résidence et de la citoyenneté	8
		Une opportunité pour l'aventure	2

* Il est à noter que plus d'une raison a généralement été donnée par chacune des femmes rencontrées.

4.1.2.1 Facteurs d'attraction

Lors des entretiens, plusieurs travailleuses ont nommé des éléments qui démontraient un intérêt particulier pour immigrer spécifiquement au Canada. Les raisons principales qui ont été nommées sont : les valeurs du Canada, la possibilité d'obtenir la résidence permanente et la citoyenneté et une opportunité pour l'aventure. Ainsi, plusieurs travailleuses ont mentionné avoir été intéressées à immigrer au Canada pour les valeurs progressives du pays et avaient une vision idéalisée du Canada. Certaines avaient entendu dire que le Canada était « champion des droits humains » et qu'il n'y avait ni préjudice ni discrimination. Ces idées, qui étaient, entre autres, véhiculées dans les cours pour devenir aide familiale, ont augmenté leurs attentes envers le Canada. Pour la majorité des aides familiales, la possibilité d'obtenir la résidence permanente et de faire venir leur famille a été déterminante dans leur choix de venir spécifiquement au Canada, considérant que les autres pays n'offrent pas cette possibilité. Celles qui ont passé par d'autres pays, avant d'arriver au Canada, ont généralement connu des statuts d'immigration précaires et la possibilité de pouvoir obtenir la citoyenneté augmentait l'attrait du Canada. Pour certaines, le PAFR a plutôt été perçu comme une opportunité pour voyager et pouvoir étudier à l'étranger.

4.1.2.2 Facteurs d'expulsion

Les deux principaux facteurs d'expulsion qui sont ressortis des entrevues concernent des enjeux d'ordre économique et leur situation conjugale. En effet, la majorité des femmes rencontrées a quitté les Philippines pour des motivations d'ordre économique et considérait qu'elles n'avaient pas le choix de quitter les Philippines, dû à la situation économique précaire du pays et au maigre salaire qu'elles gagnaient malgré leur emploi qualifié. Elles ont été plusieurs à mentionner que si leur situation avait été moins précaire, elles n'auraient jamais quitté leur pays. Trois des aides familiales ont également mentionné s'être senties forcées de se sacrifier pour leur famille. Parmi celles-ci, Meriel a vécu très difficilement cette situation : « It was horrible, it was not

easy to be separated from my family. For me it was like I was being forced to be away from them. I was like a sacrificial lamb for them. » Ces femmes aspiraient à améliorer leur situation et malgré leur attachement pour les Philippines et leur désir de rester avec leur famille, c'est l'objectif d'avoir une « vie décente » qui les a poussées à quitter leur pays. Certaines se sont senties poussées à travailler à l'étranger par le gouvernement. Selon celles-ci, le gouvernement philippin préfère faciliter le travail à l'étranger sachant qu'elles enverraient de l'argent à leur famille plutôt que de relancer l'économie du pays.

Deux des femmes rencontrées ont mentionné avoir profité de l'opportunité de quitter les Philippines avec ces programmes afin de fuir une situation de violence conjugale qu'elles auraient difficilement pu fuir autrement puisque le divorce est interdit aux Philippines. À ce sujet, Anita mentionne :

« Over there we have this customary that no matter what, you had to stand by your man. (silence) So it's hard, especially when the husband is abusing. We still don't have divorce, and for separation I think they gave you ten years to try to work it out before you can have the separation legally (rire). So I rather leave.»

Pour Anna, il s'agissait désormais d'une situation de vie ou de mort et elle ne voyait pas d'autres solutions que de quitter le pays pour éviter un drame : « It reached to the point I wanted to kill him because it was too much. But thanks to my sister I didn't kill him you know. So at that point I said to my mom "Help me to get out. If I stay either I will kill him or he will kill me" » (Anna). Après ce cri d'alarme, elle a eu de l'aide de sa famille pour quitter le pays très rapidement. Nous y reviendrons ultérieurement, mais celles qui ont souhaité quitter le pays pour s'échapper d'une situation de violence conjugale ont également eu des complications dans leur processus de réunification familiale et d'obtention de la résidence permanente.

La majorité des facteurs d'attraction et d'expulsion qui est ressortie de manière récurrente dans nos entretiens était similaire à celle retrouvée dans les autres travaux

sur ce sujet à savoir : des facteurs d'ordre économique et la possibilité d'obtenir la citoyenneté. Il est toutefois non négligeable de souligner que pour deux des répondantes, fuir une situation de violence conjugale est une des raisons qui les ont poussées à quitter les Philippines.

4.1.3 Expériences concernant l'inscription aux programmes

Pour s'inscrire au PEME ou au PAFR, il leur fallait tout d'abord être au courant de l'existence de ces programmes. Dans la grande majorité des cas (8), les travailleuses ont entendu parler de ces programmes de manière principalement positive par des proches ou des amis. La seule exception est Marian qui a lu une annonce sur le PAFR dans un journal.

Trouver le premier employeur : « l'aide » des agences de placement

L'une des conditions pour s'inscrire à ces programmes est d'avoir un contrat signé par un employeur canadien. Pour celles qui n'avaient pas de contact au Canada, cette tâche s'avérait difficile à réaliser et six des travailleuses ont eu recours à des agences de placement, souvent référées par leurs familles ou amis, afin d'avoir leur premier contrat de travail. Les coûts des agences sont élevés et les travailleuses qui ont fait appel à leur service ont déboursé entre 2000 et 5000 dollars américains. Afin de pouvoir payer ces frais, quelques-unes ont eu le soutien de leur entourage (amis, membres de leurs familles) pour leur avancer la somme nécessaire et certaines se sont endettées auprès des agences. Plusieurs ont remis en question la légalité des agences avec lesquelles elles ont établi un contrat, en soulignant quelques irrégularités. Par exemple, aucune ne recevait de reçu lorsqu'elles remboursaient leur dette et elles devaient parfois faire des chèques à un autre nom que le nom de l'agence. Pour certaines, le fait d'être passé par des agences de placement a eu une influence même après leur arrivée au Canada²⁰.

²⁰ Trois répondantes ont eu une mauvaise expérience en habitant la fin de semaine dans des « boarding house » qui appartenaient à l'agence qui leur a permis d'immigrer au Canada. Vida a vécu du harcèlement sexuel de la part du propriétaire et Meriel et Jan payaient à fort prix une chambre qu'elles devaient partager avec plusieurs autres travailleurs immigrants dans des conditions insalubres.

Parmi les trois travailleuses qui ont immigré sans l'aide d'agence de placement, deux ont utilisé leur réseau social afin d'être parrainées par un employeur canadien et l'une d'elles a tout simplement trouvé son employeur en effectuant une recherche sur internet.

Processus et délais administratifs

À la différence de celles qui ont appliqué au PEME, celles qui se sont inscrites au PAFR devaient avoir soit douze mois d'expérience dans un domaine connexe ou avoir suivi une formation de six mois. Afin de se conformer à ce critère, trois femmes ont suivi cette formation dont le coût élevé représentait une dépense supplémentaire aux coûts administratifs de la demande de visa et aux frais des agences de placement.

Le processus administratif pour s'inscrire aux programmes a été décrit comme étant complexe et très long. Le temps écoulé entre le moment où elles ont appliqué jusqu'au moment où elles ont immigré a été en moyenne de deux ans. Plusieurs, dont Vida, se sont questionnées sur ce qu'elles devaient faire durant ce délai d'attente :

« The time frame for processing is so long. On that time frame it's not clear about what's gonna happen. You don't know if you should quit your job or not, but how could you be unemployed for like 2 years? For me I only quit when I get the interview letter. »

Pour certaines, les délais administratifs ont été si longs que leur contrat de travail a expiré et elles ont dû le renouveler créant ainsi des délais supplémentaires : « I was supposed to be here in 8 months, but along the way the job offer expired. So I did the follow up and the agency had to renew the process and I arrived one year after » (Nella).

Cette section sur la pré-migration a permis d'exposer l'hétérogénéité des parcours professionnels ainsi que de leur vie familiale. Cette disparité de parcours a eu une influence sur leur décision de partir, qui dans la majorité des cas, a été basée sur un mélange des facteurs d'attraction et des facteurs d'expulsion. Il est à noter que celles qui sont passées par des pays de transit ont pu avoir quelques difficultés supplémentaires lors de leur inscription au PAFR.

4.2 Migration

L'étape de la migration prend en compte les expériences dans les pays de transit dans lesquels elles ont séjourné avant d'immigrer au Canada. Dans le cadre de cette recherche, les deux tiers des aides familiales avaient eu une expérience de travail à l'étranger avant d'arriver au Canada. Elles ont d'abord travaillé dans le domaine du « care » à Hong Kong (3), en Taïwan (1), à Singapour (1) et en Allemagne (1). Leur séjour dans ces pays de transit a duré en moyenne cinq ans. Le plus court séjour fut de deux ans et le plus long de dix ans. Ces premières expériences en tant que travailleuses domestiques immigrantes ont eu un impact significatif sur leur parcours migratoire tant au niveau de leur inscription au PAFR et PEME que leur perception de leurs conditions de travail. Cette section aborde principalement la sphère du travail lors de cette étape, incluant les expériences de travail ailleurs qu'au Canada et la démonstration de la pertinence de ses expériences de travail pour se qualifier au PAFR.

4.2.1 Expériences de travail ailleurs : un repère pour l'évaluation des expériences au Canada

Six des femmes rencontrées ont eu une première expérience de travail à l'étranger avant de venir au Canada. Afin d'obtenir leur premier contrat de travail, elles ont toutes passé par des agences de placement à l'exception d'Anna qui est entrée en Allemagne avec un visa de touriste. Selon les critères du pays auquel elles voulaient appliquer, certaines ont falsifié des informations afin d'augmenter leur chance d'être acceptées. Pour Anita, les informations modifiées concernaient son statut matrimonial. Selon elle, il aurait été impossible d'obtenir un visa de travail à Singapour si elle n'avait pas mentionné être célibataire dans sa demande. De son côté, Emma a omis d'inscrire des informations concernant son niveau de scolarité pour appliquer pour un visa de travail à Honk Kong: « I put in my application that I was high school graduate because they would not accept me if they knew I had a degree » (Emma).

Concernant les conditions de travail, les données recueillies permettent de constater que celles-ci dépendent davantage de l'employeur que du pays. Rubia qui a eu six employeurs différents en dix ans à Hong Kong résume bien la situation : « It really depends on the employers, but sometimes employers really treat their nanny as slaves and act as if you don't have rights » (Rubia). La majorité des travailleuses rencontrées ont affirmé avoir eu au moins une expérience de travail avec des conditions difficiles telles que des journées de plus de seize heures, six jours par semaine et certaines n'avaient qu'une seule journée de congé par mois. Deux femmes rencontrées ont cependant mentionné avoir eu au moins une expérience de travail très positive à l'étranger.

Leur expérience de travail avant d'immigrer au Canada a eu un impact sur leur perception de leurs conditions de travail au Canada qu'elles comparaient avec celles qu'elles avaient eues à l'étranger : « When I shared my work condition with others, they said it's not good. But when I compared my condition with my experience in Honk Kong, I found it so much better, so I accepted it » (Nella). Comme dans le cas de Nella, cette comparaison a parfois eu pour impact de minimiser leurs mauvaises conditions de travail au Canada.

4.2.2 Appliquer au PAFR de l'étranger : une épreuve supplémentaire ?

Le fait d'appliquer au PAFR à l'extérieur des Philippines a, dans certains cas, complexifié leur processus d'inscription. En effet, certaines craignaient les répercussions possibles si leurs employeurs apprenaient qu'elles appliquaient pour un visa de travail au Canada. Une des conséquences appréhendées était de perdre leur emploi et cela aurait pu avoir un impact sur leur statut migratoire et leur inscription au PAFR. À titre d'exemple, Nella mentionne que si elle perdait son emploi à Hong Kong, elle devait quitter ce pays et, puisqu'elle avait appliqué au PAFR via Hong Kong, elle avait peur de devoir recommencer son inscription de zéro à partir d'un autre pays :

« I was scare because some employer they don't allowed their nanny to apply and they would terminate your contract if they know about it. And if she terminates my contract I can not follow up on my application because I apply trough Honk Kong. So I hide it from them. »

Pour cette raison, plusieurs ont dû user de stratagèmes pour dissimuler leur démarche à leur employeur jusqu'à la dernière minute : « In Taiwan we are not allowed to apply so my employer should not know. So I gave my sister's address for the paper application. So during the night if I had some letters from here she would come to my work place. She would come at night because nobody would know» (Jan). Toutefois, certains employeurs les ont aidées dans leur processus d'inscription, notamment en prolongeant leur visa de travail le temps qu'elles reçoivent la réponse du PAFR ou encore en les aidant avec les papiers et les frais d'immigration.

Selon ce qui est ressorti de nos entrevues, avoir eu une expérience de travail à l'étranger leur a servi de repère pour évaluer leurs expériences de travail au Canada et, dans certains cas, cela eu un impact sur leur processus d'inscription au PAFR. Dans la prochaine section, nous abordons différents éléments de la post migration et exposons comment les aides familiales rencontrées ont vécu cette phase du parcours migratoire.

4.3 Post migration : Passer du projet migratoire à la réalité de la migration

Cette section sur l'étape de la post migration des aides familiales, s'intéresse à leur expérience professionnelle et personnelle une fois arrivées au Canada. Dans un premier temps, il sera question de leur parcours avec le PAFR et le PEME et du processus pour demander leur résidence permanente. Par la suite, le processus d'intégration sera abordé selon trois sphères importantes de ce processus : l'intégration institutionnelle, l'intégration économique et l'intégration sociale/communautaire. Pour terminer, nous nous intéresserons au processus de parrainage ainsi qu'aux répercussions de ces programmes sur leur famille.

4.3.1 Expériences avec le PAFR et le PEME

Afin de présenter leurs expériences avec ces programmes, cette section aborde dans un premier temps leurs conditions de travail et leurs conditions d'hébergement. Par la suite seront présentés les impacts du permis de travail fermé ainsi que le processus et les conséquences pour celles qui ont décidé de changer d'employeur.

4.3.1.1 Conditions de travail et d'hébergement : Contrat *versus* réalité

Conditions de travail

Au sujet de la nature de leur travail, toutes ont mentionné les disparités importantes entre ce qui était indiqué dans le contrat d'embauche qui indiquait que s'occuper des enfants devait être leur principale tâche et les tâches qu'elles ont eues à effectuer. Dans la majorité des cas, les tâches ménagères prenaient une place importante de leur charge de travail et d'autres tâches diverses leur étaient également demandées, telles que s'occuper des animaux, pelleter l'entrée de garage et parfois d'aller faire le ménage chez d'autres membres de la famille des employeurs. Meriel à qui son employeur demandait d'aller faire le ménage chez ses fils en plus de s'occuper des enfants de ceux-ci, au besoin, a vécu très difficilement cette situation : « I was like a commodity for them. Shared commodity like disposable to them. For me it was like "No I don't belong to them." I know it was a violation of the employment contract, but what could I do ? » (Meriel).

En ce qui concerne l'horaire de travail, toutes, à l'exception de Rubia, ont travaillé près de douze heures par jour, cinq jours par semaine. De plus, elles se retrouvaient souvent à s'occuper des enfants à l'extérieur de ces heures et généralement sans rémunération. La non-rémunération des heures supplémentaires est d'ailleurs un enjeu qui ressort dans la majorité des entrevues. Un autre élément qui a été présent dans nos entrevues concerne la relation avec l'employeur. En effet, puisque ces femmes ont vécu sur leur lieu de travail, cette relation a eu une influence importante sur leur qualité de vie. Certaines ont eu des relations très négatives avec leur employeur allant jusqu'à vivre

de la violence verbale et psychologique. Heureusement, d'autres ont eu des relations positives avec leur employeur. Parmi celles-ci, Anita, qui a entendu des histoires d'horreur d'amies, se considère chanceuse de son expérience et de la relation avec son employeur : « I considerer myself as really lucky because my employers were following the rules under the LCP program and they were nice to me » (Anita). Comme quoi avoir des employeurs qui respectent les normes du travail semble pour elle être une exception plus que la norme.

Obligation de résidence : Des conditions d'hébergement parfois inadéquates

Le PAFR et le PEME exigeaient que les aides familiales demeurent chez leurs employeurs durant la durée du programme. À l'exception de Rubia, dont l'appartement de ses employeurs était trop petit pour l'héberger, les autres ont toutes respecté cette exigence. Plusieurs désavantages ont été répertoriés concernant l'obligation de résidence : difficulté d'avoir une vie sociale à l'extérieur du travail, manquement à leur vie privée.

Au sujet de la vie privée, leur contrat spécifiait certains éléments (porte de chambre qui se verrouille, ne pas être dérangé à l'extérieur de leurs heures de travail, etc.) afin de leur assurer une certaine qualité de vie. Cependant, dans la majorité des cas, ces éléments n'ont pas été respectés. À titre d'exemple, Emma vivait dans le salon de ses employeurs. Elle dormait sur un divan-lit qu'elle devait plier chaque matin. Toutefois, même pour celles qui avaient leur propre chambre, le manque d'intimité s'est fait ressentir : « I had my own room, but anytime they could come. I cannot lock it » (Jan). Pour Marian une des difficultés qui l'a le plus marquée avec le PAFR est d'avoir dû travailler et vivre dans un environnement fumeur : « The job was fine, but not the working environment (...) When you don't smoke, the second hand smoke it's hard. When I was a live-in caregiver I always had nosebleeds because the air wasn't fresh » (Marian). Néanmoins, certaines ont été plus chanceuses et ont eu droit aux conditions d'hébergement énoncées dans leur contrat.

Vivre sur leur lieu de travail amène certains employeurs à penser qu'elles sont à leur disposition pour travailler en tout temps. La majorité ne sortait pas les soirs de semaine après leurs heures de travail. Plusieurs ont mentionné souhaiter sortir le soir, mais certains employeurs refusaient de peur d'avoir besoin d'elles pour s'occuper des enfants et préféraient que l'aide familiale soit à la maison pour assurer les situations imprévues. Néanmoins, pour certaines, l'obligation de résidence comportait quelques avantages et elles considéraient que cela leur permettait d'économiser de l'argent, notamment par rapport à la nourriture. Toutefois, cette obligation a pu contribuer à freiner leur intégration. À ce sujet, Nella mentionne : « The thing is that when you are a live-in you cannot study or learn good French or do anything to make your integration faster ». La fin de semaine, elles partaient toutes de chez leur employeur et partageaient un appartement avec d'autres aides familiales philippines.

La majorité des femmes rencontrées connaissait les termes de leur contrat de travail et pouvait comparer leurs conditions avec celles qui étaient énoncées sur leur contrat. Les conditions de travail et d'hébergement ont renforcé le sentiment d'isolation vécu par plusieurs travailleuses rencontrées : non seulement elles sont isolées de leurs réseaux sociaux qui sont restés aux Philippines, mais en plus, les conditions de l'obligation de résider chez l'employeur (live-in) et les longues journées de travail ont compliqué la création d'un réseau social à Montréal.

4.3.1.2 Permis de travail fermé : obstacles supplémentaires à l'obtention de la résidence permanente

Sous le PAFR et le PEME, les travailleuses avaient un permis de travail fermé, c'est-à-dire qu'il comportait le nom de l'employeur et que si, pour une raison quelconque, celles-ci changeaient d'employeur, elles devaient obligatoirement demander un nouveau permis. Trois des femmes rencontrées ont complété les 24 mois du programme en travaillant pour leur premier employeur et les six autres ont eu plus d'un permis de travail.

Changement d'employeur : raisons et processus

Six des femmes rencontrées ont eu plus d'un contrat de travail durant le programme et différentes raisons les ont poussées à changer d'employeur. Ces raisons ont été regroupées en trois catégories : a) contrats de travail n'était plus valides à leur arrivée à cause d'un événement survenu dans la famille, comme un décès, un divorce ou le placement de la personne de qui elle devait prendre soin, ont fait en sorte que l'employeur a annulé le contrat (3) ; b) le désir de changer de province et de venir travailler à Montréal (2) ; c) les mauvaises conditions de travail (4). Chaque fois qu'elles changeaient d'employeur, elles devaient trouver un nouvel employeur puis redemander un permis. Durant la période d'attente, quatre des participantes ont mentionné avoir commencé à travailler illégalement chez leur nouvel employeur. Néanmoins, les mois travaillés sans permis de travail ne sont pas calculés dans les 24 mois qu'elles doivent accumuler.

Processus pour obtenir un nouveau permis de travail

1. Trouver un nouvel employeur	Durée de l'étape : De quelques jours à 2 mois.	Aide obtenu : - Réseau social (3/6) - Agence de placement (3/6) (frais équivalent à plusieurs jours de travail)
2. Demander un nouveau permis de travail	Durée de l'étape : - sous le PEME seulement un mois - sous le PAFR entre 3 et 8 mois pour chaque demande.	

Raisons pour ne pas changer d'employeur

Si certaines ont mentionné ne pas avoir changé d'employeur parce qu'elles étaient bien dans leur milieu de travail, plusieurs femmes ont mentionné que c'est plutôt en raison des contraintes des programmes et de la peur de ne pas compléter les 24 mois dans les temps requis qu'elles sont demeurées avec le même employeur. Plusieurs aides familiales ont mentionné que considérant que leurs priorités étaient l'obtention des papiers, l'obligation de demander un nouveau permis de travail et les délais d'attente pour l'obtenir, cela a fait en sorte qu'elles ont préféré ne pas changer d'employeurs.

Anita était de celles-ci : « I said to myself “okay I’ll just take it until I move out and have my papers.” I was really concentrated to finish my two-year contract because I wanted to have an open permit and apply for my residency. After that I will be more free » (Anita). Ces peurs ne sont pas injustifiées puisqu’en effet, Meriel et Emma qui ont eu respectivement trois et quatre employeurs n’ont pas réussi à compléter les 24 mois réglementaires dans le délai prescrit. Les délais d’attente trop longs afin d’obtenir de nouveaux permis de travail ont eu pour conséquence qu’elles n’ont pas pu obtenir la résidence permanente grâce à leur participation au PAFR.

Pour sa part, Emma qui a eu quatre employeurs alors qu’elle était sous le PEME, a appris avec surprise, alors qu’elle demandait son quatrième permis de travail, qu’elle ne se qualifiait plus pour obtenir la résidence permanente : « The immigration told me that because I changed employers so many times so I didn’t get the points i needed for the immigration. » Emma qui ne savait pas que le fait de changer plusieurs fois d’employeurs pouvait nuire à sa demande de résidence permanente s’est questionnée sur ce qu’elle aurait dû faire : « I had really mean employers. Why the government would have wanted me to stay with a bad employer? That’s silly. » Heureusement, alors qu’elle travaillait avec son quatrième employeur, elle rencontre l’homme qui deviendra plus tard son mari et qui, en la parrainant, lui permettra ainsi de demeurer au Canada et d’obtenir plus tard la citoyenneté. En abordant le sujet de son mariage, Emma reste ambiguë à savoir s’il s’agit pour elle d’un événement heureux ou d’un arrangement lucratif. Pour Meriel qui a quitté deux employeurs avec qui elle avait vécu des abus, ce sont plutôt les plaintes qu’elle a effectuées à la CNT qui ont fait en sorte qu’elle n’a pas pu compléter le PAFR dans les délais exigés. En effet, après deux ans d’attente, elle a appris que sa demande de résidence permanente était refusée, parce qu’avec son investissement de temps dans les démarches juridiques et les changements d’employeur, elle n’a pu compléter que 21 mois des 24 mois exigés par le programme dans la période de temps prescrite. Encouragée par une organisation de défense des droits, elle décide alors d’appliquer pour des considérations d’ordre humanitaire.

Finalement, c'est par ce procédé qu'elle obtient la résidence permanente et qu'elle peut finalement parrainer ses enfants.

Cette section sur l'expérience des aides familiales avec le PAFR ou le PEME a abordé leurs conditions de travail et d'hébergement ainsi que les impacts des contraintes de ces programmes sur leur parcours migratoire de manière générale. Toutefois, considérant leur objectif de s'installer au Québec, il est important de se pencher plus spécifiquement sur le processus de demande de la résidence permanente.

4.3.2 Processus pour l'obtention de la résidence permanente

Tel que mentionné précédemment, l'obtention de la citoyenneté canadienne et de la résidence permanente est l'un des facteurs d'attraction qui a incité la majorité (8) des aides familiales rencontrées à s'inscrire au PAFR ou au PEME. Le long processus pour l'obtention de la résidence permanente engendre des coûts supplémentaires et leur fait vivre beaucoup de stress. Pour amorcer ce processus, elles devaient tout d'abord compléter les exigences du programme, dont celle d'avoir travaillé 24 mois en tant qu'aide familiale dans une période déterminée²¹. Elles pouvaient par la suite demander un permis de travail ouvert et effectuer une demande de résidence permanente. Le délai pour obtenir ce statut était beaucoup plus long pour celles qui ont inclus leur famille dans leur demande. Dans certains cas, cela a pu leur prendre plus de quatre ans alors que le délai n'a été que de six mois en moyenne pour les autres. Au moment de nos entrevues, six des femmes rencontrées avaient inclus au moins un membre de leur famille dans leur demande de résidence permanente et deux de ces femmes étaient toujours en attente d'une réponse. À l'exception de ces deux femmes, toutes les autres ont obtenu la résidence permanente.

²¹ Avant le 1^{er} avril 2010, elles devaient avoir complété 24 mois de travail sur une période de 36 mois (FDNS, 2010).

Selon ce qui est ressorti de nos entrevues, les contraintes pour l'obtention de la résidence permanente concernent principalement les obstacles pour compléter les programmes dans le délai prescrit surtout lorsque la travailleuse change d'emploi et doit attendre le renouvellement de son permis de travail. Les femmes rencontrées insistent toutefois sur les longs délais pour obtenir leur réponse et l'impact de ces délais sur leur vie.

4.3.3 Processus d'intégration

Le processus d'intégration tant à la vie citoyenne que professionnelle est une des étapes importantes du processus migratoire. Ainsi, avant d'être confrontées au terrain, nous avions comme a priori que de nombreux éléments seraient présents sur ce processus lors de nos entretiens. Toutefois, en analysant le matériel recueilli, nous avons réalisé que très peu d'éléments ressortaient concernant les trois sphères du processus d'intégration qui ont été retenues soit l'intégration institutionnelle, l'intégration sociale/communautaire et l'intégration économique. Cette section présente un condensé des éléments qui ont été répertoriés dans nos entretiens sur le processus d'intégration.

En ce qui concerne l'**intégration institutionnelle**, nous nous sommes intéressées à leur expérience concernant l'accès aux grandes institutions de la société. En explorant les obstacles et les éléments qui ont facilité l'accès à ces institutions, ce sont majoritairement des éléments concernant le système de santé et le système d'éducation qui ont été présents. À propos de l'accès au système de santé, la majorité des répondantes considère n'avoir jamais eu de problème à y avoir accès et les seuls bémols rapportés concernaient la non-flexibilité de leur horaire pour prendre des rendez-vous et le fait de ne pas avoir de congé de maladie payé. Concernant l'accès au système d'éducation, nous avons constaté qu'un retour aux études leur est pratiquement impossible avant d'avoir complété les programmes et obtenu la résidence permanente. Vida, dont la motivation principale de s'inscrire au PAFR était d'étudier à

l'international, énumère les contraintes du PAFR qui l'ont freinée dans son retour aux études durant le programme :

«There is so much constraint. First, I would need a student permit to do it, because I only had a work permit. Also, how could I go to school if I'm a live-in, I could only go to school at night (rire) And how could I pay the international student fee with the money I was making. Those fees are so high and I would have to pay them because I didn't have my residency at that time. » (Vida)

Les sept femmes qui ont obtenu leur résidence permanente ont toutes pensé à effectuer un retour aux études. Cependant, seulement trois y sont retournées et deux ont complété leur formation. Les deux femmes en attente de leur résidence permanente ont également porté à notre attention des projets concernant une réorientation de carrière qui nécessiterait un retour aux études.

Dans la majorité des cas, les répondantes ont nommé que ce sont des obstacles d'ordre économique qui les séparaient de leur objectif de retourner aux études. Certaines se sont renseignées sur les prêts et bourses, mais les montants qu'elles auraient pu obtenir ne couvraient pas toutes leurs obligations financières²². Dans le cas d'Emma, c'est plutôt la réticence de son mari qui a fait en sorte qu'elle a abandonné son projet de retour aux études.

En ce qui concerne **l'intégration sociale/communautaire**, celle-ci a été définie dans cette recherche par la capacité des immigrants à développer des liens sociaux significatifs avec la population née au Canada ainsi que par la connaissance et l'intérêt envers ce qu'ils considèrent être la culture québécoise. Les données recueillies ont permis d'observer que très peu connaissaient des éléments de la culture québécoise. Certains stéréotypes tels que la poutine, la cabane à sucre et Céline Dion ont été nommés à plusieurs reprises. Seulement deux répondantes ont poussé leurs réflexions plus loin et ont abordé des enjeux politiques tels que la Loi 101 et leur perception des

²² En plus de leurs dépenses pour subvenir à leurs besoins de base, plusieurs d'entre elles sont le seul pilier financier de leur famille et devaient en plus envoyer de l'argent à leur famille aux Philippines.

relations hommes/femmes qu'elles considéraient être plus égalitaires au Québec qu'aux Philippines. La majorité des femmes rencontrées a nommé ne pas avoir de liens significatifs avec des personnes nées au Canada et que leur réseau social se composait presque exclusivement de personnes immigrantes, généralement d'origine philippine. En plus des contraintes du PAFR déjà énoncées, les raisons qui ont été nommées pour expliquer cette situation concernaient la non-maitrise des deux langues officielles et un sentiment d'infériorité. Pour Anna, il s'agit d'un mélange de ces deux raisons :

« Because of the sentiment of inferiority, I feel more comfortable with my own people. Although I would love to have friends of others nationality, but you know, sometimes it's also difficult because of the language. I'm not so good or fluent in French and my English is not perfect. »

Anna n'est pas la seule dans cette situation et plusieurs autres aides familiales ont nommé leur faible niveau du français comme un élément qui les empêchait de créer des liens avec des personnes nées au Québec.

Dans cette recherche, l'intégration dans la **sphère économique** a été définie par la capacité des immigrants à occuper un emploi correspondant à leurs qualifications, formations et diplômes. Rappelons que huit des femmes rencontrées ont complété une formation universitaire aux Philippines et que la majorité a quitté les Philippines afin d'améliorer leurs conditions de vie. Toutefois, aucune n'a mentionné avoir un objectif professionnel post-migratoire précis au moment d'immigrer.

Les contraintes du PAFR ont eu un impact sur l'intégration de ces femmes dans la sphère économique, à commencer par les critères de sélection du PAFR qui entraînent les femmes qui y participent à vivre une déqualification systémique pour toute la durée du programme. De plus, les emplois occupés²³ par les femmes rencontrées suite à leur

²³ Rappelons également qu'au moment d'effectuer les entrevues aucune des femmes rencontrées ne travaillait dans le domaine des études complétées aux Philippines. Cinq des participantes travaillaient en tant qu'aides familiales, deux dans des entrepôts, une en tant qu'infirmière et une est désormais retraitée et a été principalement femme au foyer après avoir arrêté d'être aide familiale.

participation au PAFR permettent d'affirmer que la déqualification professionnelle se poursuit même une fois les programmes complétés.

En plus des contraintes créées par les exigences du PAFR, les répondantes ont mentionné plusieurs autres facteurs qui avaient contribué à ce qu'elles vivent de la déqualification professionnelle. Parmi ces facteurs, l'on retrouve la non-reconnaissance des diplômes ainsi que des expériences de travail à l'étranger, la difficulté de retourner aux études, le manque de connaissance du français, le fait de ne pas avoir d'expérience de travail canadienne autre que leur expérience d'aide familiale. En effet, trouver un emploi à la hauteur de leur qualification leur est très difficile considérant que leurs diplômes ne sont généralement pas reconnus ici. Afin de ne pas vivre une déqualification, le retour aux études reste une de leur seule option, mais tel que présenté précédemment, de nombreux obstacles freinent ce projet. Après avoir complété le PAFR, certaines ont l'impression de ne pas avoir d'autres choix que de continuer à travailler dans ce domaine. C'est le cas de Rubia qui vient de recevoir son permis de travail ouvert, mais qui, malgré son diplôme universitaire en enseignement obtenu aux Philippines, n'envisage pas de quitter son emploi d'aide familiale. Elle considère que, dans sa situation, très peu d'opportunités professionnelles s'ouvrent à elle : « I don't plan to look for other work because I don't want to work in a factory. I feel that here there is not much in-between caregiver work or working in a factory when you don't speak both languages and don't have Canadian experience » (Rubia). Tout comme Rubia, plusieurs considèrent que leur faible niveau de français a eu un impact sur leur recherche d'emploi en augmentant leur difficulté de se trouver un emploi qualifié.

Il est important de mentionner que les répondantes n'ont pas vécu cette déqualification professionnelle de la même manière. Certaines répondantes surqualifiées pour le travail qu'elles occupent se disent malgré tout satisfaites d'avoir un salaire largement supérieur à ce qu'elles gagneraient aux Philippines en travaillant dans leur domaine

d'études. Anna qui a un diplôme universitaire insiste sur ce point: «Here I'm not a teacher, I'm a caregiver, but at least I have a decent salary, and I'm happy you know» (Anna). Pour sa part, Jan souligne qu'elle aime être aide familiale et que malgré son diplôme en économie, elle ne se sent pas dévalorisée à exercer ce métier : « Actually, I like working with children too. There is nothing wrong with the caregiver work. It's fine for me » (Jan). Cependant, d'autres aides familiales, dont Meriel, ont vécu cette déqualification professionnelle plus difficilement :

«I'm not boasting myself, but based on my experience, I'm really overqualified, I'm under paid and overqualified and I'm doing a menial job, it's really frustrating. Also I feel that I'm being degraded. That's the truth. I was a bookkeeper at home and I used to be a supply officer in a hospital. I have skills, so sometimes I'm sad » (Meriel).

Il est donc ressorti de nos entrevues que les contraintes du PAFR ont eu un impact significatif sur leur processus d'intégration citoyenne. En ce qui concerne plus spécifiquement l'intégration à la sphère économique, les aides familiales sont de plus confrontées aux politiques gouvernementales qui ne reconnaissent pas leurs qualifications étrangères. Ces éléments font en sorte qu'à l'exception de Vida, qui a complété au Québec une formation en soins infirmiers, les autres femmes rencontrées travaillent dans des domaines peu spécialisés.

4.3.4 Réunification familiale : « Quand les étrangers se réunissent »²⁴

En partant des Philippines, six des femmes rencontrées ont laissé derrière elle leur conjoint et au moins un enfant. Dans leur demande de résidence permanente, elles avaient la possibilité de les inscrire à certaines conditions. Au moment des entrevues, quatre d'entre elles avaient complété le processus de réunification familiale et deux étaient toujours en attente. La réunification familiale est un long processus qui s'étend souvent sur plusieurs années et qui, dans certains cas, s'est avéré impossible à réaliser

²⁴ Titre d'un film de Bautista et Boti (1999) qui aborde le thème de la séparation des travailleuses philippines avec leur famille et de la reconstruction des liens affectifs avec les membres de leur famille après une longue séparation.

complètement. Pour certaines, plusieurs difficultés sont survenues lors de ce processus. De plus, dans les cas où la réunification s'est concrétisée, les conséquences des programmes et de la longue séparation se font encore ressentir à travers les séquelles laissées sur les familles.

4.3.4.1 Séparation avec la famille durant le programme

Les longs délais pour parrainer entraînent une grande période de séparation avec leur famille et pour celles qui ont séjourné dans d'autres pays avant de migrer au Canada, la séparation est d'autant plus longue. C'est le cas de Rubia et Jan qui, au moment de faire nos entrevues, étaient séparées de leur enfant depuis quatorze et treize ans respectivement. Dans notre échantillon, les quatre femmes qui ont réussi à compléter la réunification familiale ont été séparées de leurs enfants entre six et dix ans. Dans la majorité des cas, les enfants sont restés sous la garde des grands-parents qui étaient plus disponibles que les pères. Durant cette période de séparation, plusieurs moyens ont été utilisés pour le maintien du lien avec leur famille. Nous avons pu constater que l'évolution des technologies a eu un impact significatif sur la façon de communiquer avec leur famille et de conserver un lien. En effet, pour Anita et Anna qui ont été séparées de leurs enfants dans les années 1990, les moyens de communication étaient plus limités et les coûts très élevés. Anna mentionne qu'elle gardait contact avec sa famille majoritairement en correspondant par lettres et par de très rares appels téléphoniques. Anita illustre la complexité des appels téléphoniques à cette époque :

«Before, there was no Skype, so you needed to go to the municipal office or the telephone company to get a long distance call. They had to call me first in order for me to call them back. Once a month or even once every two months I spoke to my kids because it was way too expensive at that time. »

Pour celles qui ont vécu ou qui vivent une relation à distance avec leur famille à partir des années 2000, le contact est plus facile à garder puisque les moyens de communication se sont diversifiés et sont devenus plus abordables. Trois des femmes rencontrées ont mentionné avoir utilisé Skype ou Facebook fréquemment et Nella s'est

également procurée une carte SIM des Philippines afin de recevoir des messages textes de ses enfants. Malgré la possibilité d'avoir des contacts beaucoup plus fréquents grâce à Skype, Meriel souligne toutefois les limites de ce moyen de communication : « We keep contact trough Skype, but you know skyping it's not the same, how could we really talk with our emotions that way. Being together physically is really ideal ». Dû au coût élevé des voyages et à la difficulté de prendre de longs congés, les femmes rencontrées sont retournées rarement aux Philippines durant la période de séparation et ces séjours étaient généralement de courte durée.

4.3.4.2 Demande de parrainage : un processus anxiogène

Le processus de parrainage provoque beaucoup de stress pour les aides familiales et leur famille. Ce stress a eu des impacts négatifs sur leur santé au point que certaines ont été hospitalisées pour des malaises et d'autres ont fait des dépressions. De plus, plusieurs facteurs, tels que la situation conjugale et la situation des enfants, ont eu des impacts sur les demandes de parrainage.

Situation conjugale et parrainage

Lors du processus de parrainage, certaines ont eu des problèmes d'ordre administratif en lien avec leur situation conjugale. Par exemple, les deux femmes qui s'étaient inscrites en tant que célibataires (« as single »), lorsqu'elles ont appliqué au PAFR, ont dû changer leur statut lors de leur demande de résidence permanente afin de pouvoir y inclure leur famille. Pour d'autres, les complications au processus de parrainage ont été amenées par des situations de violence conjugale. Anna et Anita avaient toutes les deux prises la décision de ne pas parrainer leur mari violent, mais elles voulaient cependant faire venir leurs enfants. Pour éviter les complications, Anna s'est organisée pour détourner le système en transformant un peu la réalité : « I mention that I don't know where he is now because he abandoned us and that my son is carrying my name and doesn't know his father » (Anna). Pour sa part, Anita s'est retrouvée avec un dilemme.

Pour des raisons administratives et afin de ne pas ralentir outre mesure sa demande de résidence permanente, elle s'est sentie contrainte d'inclure son mari à sa demande :

« I didn't want to take my husband at that time so I put my parent as my children guardians. But all of the sudden the immigration called me asking about my husband. Anyway they send the application to him and because my kids were still minors I needed his consent. The lawyer told me that if my husband doesn't sign the consent it may take a while for me to have my permanent residency. So I had no choice but to continue because otherwise I would need to change everything again in the application »(Anita).

Si Anita n'avait pas inclus son mari, cela aurait pu prendre quelques années de plus avant de faire venir ses enfants et d'obtenir la résidence permanente et cela aurait eu pour conséquence qu'elle demeure avec un statut migratoire précaire plus longtemps. Toutefois, le fait d'avoir parrainé son mari violent a eu des conséquences négatives sur sa vie. En effet, la relation avec son mari ne s'est pas améliorée une fois sa famille arrivée au pays : « During the first year my husband was verbally abusing and I didn't know what to do » (Anita). Ils se sont séparés au bout d'une année. Toutefois, elle ne s'est jamais divorcée même si c'était ce qu'elle souhaitait parce que, puisqu'elle avait parrainé son mari, elle aurait dû payer pour les frais du divorce et continuer de le faire vivre s'il avait décidé de ne plus travailler pour se venger.

Dans le cas de Rubia, c'est son mari qui a décidé de ne pas immigrer parce qu'il avait rencontré une autre femme. Au moment d'effectuer la demande, son fils était mineur et elle avait besoin de la signature de son ex-conjoint. Celui-ci y a vu une opportunité pour faire de l'argent et lui demandait une grosse somme d'argent en échange de sa signature. Elle a finalement réussi à obtenir le divorce au Canada, mais ce processus a beaucoup ralenti sa demande de résidence permanente qu'elle a effectuée en 2011. Au moment de l'entrevue, elle attendait toujours la réponse de l'immigration.

Dans la moitié des demandes de parrainage (3/6), le mari n'a finalement pas fait partie du processus. En plus des cas d'Anna et de Rubia mentionnés précédemment, il y a

Meriel, dont le conjoint a eu des problèmes avec ses papiers et qui n'a finalement pas pu immigrer.

Enfant à charge

Dans les conditions afin de pouvoir parrainer leurs enfants, ceux-ci doivent être considérés comme personne à charge. Ils sont automatiquement considérés comme tels s'ils ont moins de 18 ans, mais au-delà de cet âge, ils doivent être aux études pour remplir cette condition. Dû à cette condition, plusieurs femmes continuent de payer des frais de scolarité élevés pour envoyer leurs enfants à l'université même une fois leur programme d'étude terminé. Les enfants eux-mêmes veulent souvent travailler et aider leur famille, mais ils sont contraints d'étudier s'ils veulent un jour immigrer au Canada. Pour Nella et Meriel, cette condition a eu pour conséquence que la réunification familiale n'est que partielle puisqu'un de leurs enfants n'a pas pu venir les rejoindre. Pour Nella, c'était le choix d'une de ses filles d'arrêter d'étudier tout en connaissant les conséquences. Cependant, Meriel vit beaucoup de frustrations à l'encontre de son ancien conjoint. Celui-ci a convaincu son fils d'arrêter d'étudier pour aider la famille et cela a eu pour conséquence de compromettre son projet migratoire : « That's one thing why I had an high level of anxiety. Even if I didn't have the father, as long I had my three kids with me it would have been fine. But my son wasn't able to get through to here because he was not at school anymore at that time but he really wanted to come» (Meriel). Pour le moment, elle garde espoir et n'a pas abandonné le projet de le faire venir un jour.

4.3.4.3 Post réunification familiale : des liens affectifs fragilisés et une adaptation difficile

L'objectif de faire venir sa famille au Canada est un thème qui est présent dans les facteurs d'attraction pour s'inscrire au PAFR ou PEME. Celles en attente de la réunification familiale parlaient avec anticipation du moment où toute la famille serait réunie à Montréal. Toutefois, dans notre échantillon, les quatre femmes qui ont vécu le processus de réunification familiale ont toutes vécu des désillusions importantes suite

à ce processus : « It's hard because at first there is the long separation from your family. But after, you don't know how to, (hésitation) how to deal with the fact they are there» (Nella). Pour ces femmes, ce n'est qu'une fois la réunification complétée qu'elles ont réalisé l'ampleur des conséquences de la longue séparation sur leurs enfants, sur les liens familiaux et sur leur couple.

Anita qui n'avait rencontré aucune difficulté majeure alors qu'elle était sous le PAFR considère que c'est lorsque sa famille est venue la rejoindre que les problèmes ont commencé : « The long separation with the family was hard, but once they come here, that's when the problems really started » (Anita). Elle est allée chercher de l'aide professionnelle auprès de psychologues et de psychiatres parce qu'elle se sentait dépassée par la situation : « I didn't know how to deal with them. They were already teenager and I left them when they were so young and I wasn't there for ten year » (Anita). La relation avec leurs enfants suite à leur arrivée au Canada n'est pas facile puisque le lien affectif s'est brisé à cause des nombreuses années de séparation.

L'intégration au Canada des enfants et des conjoints est un défi supplémentaire puisque ceux-ci arrivent parfois avec des attentes démesurées envers le Canada. Afin d'éviter cette situation, plusieurs des femmes rencontrées ont informé leur famille de la réalité qui les attendait : « Before they came here I told them the reality, I told them everything. I told them that they will have to contribute to pay the rent, electricity and taxes. So they were prepared» (Nella). Cependant, plusieurs enfants qui ont immigré ont eu des périodes de délinquance et une adaptation difficile. Pour le fils d'Anita, cette phase de délinquance a eu des conséquences graves puisqu'il a été déporté huit ans après son arrivée au Canada. Dans d'autres cas, l'adaptation au pays s'est mieux déroulée et certains enfants sont retournés aux études et exercent désormais une profession.

Impacts sur les familles

Les résultats ont permis de constater que la participation au PAFR et au PEME a eu de lourdes conséquences sur les liens familiaux et particulièrement lorsque la situation

contraint la femme à parrainer son mari violent. Lorsque nous abordons les impacts du PAFR sur leur famille, la réponse qui ressortait le plus de nos entrevues tournait autour du thème de la séparation, non seulement durant le programme, mais également suite à la réunification familiale. Dans certains cas, la réunification familiale est partielle puisque des membres de la famille sont restés aux Philippines et n'ont pu immigrer. Dans d'autres cas, elles considèrent que la longue séparation avant d'atteindre la réunification familiale a brisé le lien avec les membres de leur famille et que celui-ci n'est pas facile à reconstruire même une fois qu'ils sont arrivés au Canada. Lorsque nous la questionnons sur l'impact du PAFR sur sa famille, Meriel qui n'a pas réussi à parrainer un de ses enfants et son mari nous répond « LCP for me was really about separation with my family. (...) Look, I was able to get my two daughter first, but where are they now? They are having their own family too. I'm left alone. Where is their father? I'm all alone» (Meriel). Elle considère n'avoir jamais réussi à rétablir un bon lien avec ses deux filles même après leur arrivée au Canada. Il est ressorti, dans plusieurs entrevues, que les enfants ont parfois de la difficulté à accepter que leur mère les ait abandonnés alors qu'ils étaient petits. Anita a une relation plus conflictuelle avec une de ses filles qui lui en veut de ne pas avoir été présente dans son enfance :

« I think it's so hard for her because growing up I wasn't there. She keeps telling me that "you know how difficult it was because you weren't there". Well I told her that I'm sorry and we cannot go back in the past, but we can move on. »

Dans le cas de Nella, ce n'est qu'une fois que sa famille est arrivée au Canada qu'elle a appris que son mari avait eu un enfant avec une autre femme durant les années de séparation. Cette découverte a complètement brisé son lien de confiance avec son mari qu'elle considère désormais comme un colocataire.

Ainsi, au fil des entrevues nous avons pu constater que les impacts de ces programmes sur les familles ne s'arrêtent pas au moment où les familles viennent retrouver les aides familiales au Canada. Après être passées au travers du long processus administratif

pour parrainer leur famille, les femmes rencontrées ne s'attendaient pas à vivre autant de difficultés une fois leur famille réunie.

4.4 Stratégies et parcours migratoires

Dans cette section, nous mettrons en lumière les stratégies utilisées par les aides familiales. Considérant que le schéma inspiré des travaux de Moujoud (2008), basé sur les quatre types de stratégies -économique, sociale, associative militante et juridique- a été difficilement utilisable avec les données obtenues²⁵, les stratégies d'établissement seront présentées selon les différentes étapes migratoires. Cependant, nous avons pris la décision de fusionner l'étape de la pré migration et de la migration par souci de redondance puisque les stratégies qui y ressortaient étaient similaires.

4.4.1 Stratégies durant la pré-migration et la migration

Afin de quitter les Philippines et de s'inscrire au PAFR ou au PEME les aides familiales rencontrées ont fait appel à différentes stratégies. Néanmoins, celle qui a été la plus présente dans nos entretiens lors de cette étape migratoire est le recours à leurs réseaux sociaux. Leurs réseaux, composés de proches vivant aux Philippines et à l'international, ont été un soutien majeur au niveau économique, mais également une source riche en informations qui leur a permis de faciliter leur inscription au programme.

Lors des étapes de pré migration et de migration, l'omission d'informations a également été utilisée afin de s'inscrire aux programmes. Selon les informations recueillies, aucune n'a eu recours à des stratégies de type juridique ou associative/militante durant les étapes de la pré migration et de la migration.

²⁵ En souhaitant utiliser cette catégorisation beaucoup d'éléments essentiels étaient perdus puisque leurs stratégies sont souvent inter-reliées et que certains éléments étaient difficiles à départager. Par exemple, les stratégies de type juridique et économique sont souvent liées avec leurs réseaux sociaux ou leurs implications dans des associations.

4.4.2 Stratégies post-migratoires

Afin de présenter les stratégies qui sont ressorties lors de l'étape post migratoire, nous avons décidé de les diviser en trois sections : création et maintien d'un réseau social, implication dans des associations et dans des groupes de défense des droits et une troisième section qui aborde le contournement de règles et les micro luttes du quotidien.

Composition du réseau social et type de soutien

Tout comme lors de la pré migration et de la migration, les aides familiales rencontrées ont toutes eu recours à leurs réseaux sociaux locaux et transnationaux pour obtenir du soutien afin d'affronter les obstacles rencontrés lors de la post-migration. Avec ce type de soutien, il est parfois impossible de départager le soutien économique et moral puisque ceux-ci sont souvent interconnectés. Au niveau du soutien économique, elles sont généralement elles-mêmes le soutien financier de leur famille vivant aux Philippines. Toutefois, certaines ont reçu de l'aide financière de leurs réseaux à Montréal ou à l'étranger, ce qui leur a permis de surmonter des contraintes d'ordre économique qui pouvaient les empêcher de retourner aux études. Plusieurs ont mentionné avoir eu un bon soutien moral des membres de leur famille restée aux Philippines, mais certaines considèrent que ceux-ci ne peuvent pas réellement comprendre ce qu'elles vivent.

À Montréal, leur réseau social est essentiellement composé d'autres aides familiales philippines qu'elles ont rencontrées en s'impliquant dans des organismes de défense ou encore dans des lieux publics²⁶. Le partage d'appartement avec d'autres aides familiales a été utilisé par la majorité des femmes rencontrées en tant que stratégie économique afin d'économiser de l'argent.

Ainsi, les éléments obtenus par nos entrevues ont permis de mettre en lumière

²⁶ Plusieurs femmes rencontrées ont mentionné que les aides familiales philippines se reconnaissent souvent entre elles et qu'elles ont créé des liens avec des aides familiales rencontrées dans des autobus ou des parcs.

l'importance des réseaux sociaux pour contrer les effets négatifs ou effets pervers du programme.

Implication dans des associations et dans des groupes de défense des droits

À travers leur implication dans des associations, les femmes rencontrées ont reçu de l'information juridique et un soutien dans leurs démarches pour défendre leurs droits devant des instances telles que la Commission des normes du travail²⁷ et La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Une des luttes juridiques nommées lors de nos entrevues concerne les abus des agences de recrutement. À l'aide d'une association de défense des droits, une des femmes rencontrées a déposé une plainte concernant les mauvaises pratiques de son agence de recrutement devant la CDPDJ. Le cas a finalement été rejeté, mais au moment de l'entrevue la décision avait été portée en appel par d'autres membres du recours.

Certaines investissent également ces organismes comme moyens de faire avancer la cause des aides familiales au moyen de luttes « collectives ». Plusieurs ont parlé de campagnes dans lesquelles elles sont impliquées, notamment en ce qui concerne la possibilité d'être couvertes par la CSST. En plus d'associations pour défendre leurs droits certaines ont participé à des groupes de soutien. Toutefois, les éléments présents dans nos entrevues démontrent qu'elles sont peu enclines à parler de leurs problèmes familiaux ou conjugaux avec d'autres membres de leur communauté.

Finalement, l'implication dans différentes organisations peut leur avoir permis de briser l'isolement en participant à des activités sociales, de recevoir de l'information et des conseils juridiques, d'utiliser les contacts rencontrés pour trouver plus facilement un nouvel emploi ou encore avoir accès à des cours de langue.

Contourner les règles et micro luttes du quotidien

Certaines aides familiales ont contourné les règles établies pour faire face aux

²⁷ En 2016, la commission de l'équité salariale, la CNT et la CSST ont fusionné pour devenir la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

contraintes. La stratégie économique qui a été la plus présente dans nos entretiens et qui nécessitait de contourner les lois est d'avoir travaillé « au noir ». En effet, en attendant un nouveau permis, quatre des participantes ont mentionné avoir commencé à travailler illégalement chez leur nouvel employeur. Cependant, cette pratique répandue n'est pas nécessairement un choix de leur part parce que non seulement elles avaient besoin d'argent, mais qu'en plus leurs nouveaux employeurs avaient besoin d'elles immédiatement.

De plus, plusieurs aides familiales ont décidé de ne pas quitter leurs employeurs malgré les mauvaises conditions de travail pour ne pas nuire à leurs objectifs d'obtenir un statut migratoire permanent. Cette situation a particulièrement été observée lorsque leur motivation d'immigrer était de faire venir leur famille au Canada. Cependant, celles qui ont pris la décision de changer d'employeur ont également utilisé de stratagèmes pour diminuer les contraintes du programme. Par exemple, elles ont choisi leurs nouveaux employeurs en fonction de la taille de la maison et du nombre d'enfants afin de réduire leur charge de travail.

Ce chapitre a permis de présenter les résultats obtenus lors des entrevues. La section sur la pré migration s'est intéressée aux situations personnelle et professionnelle des aides familiales avant leur départ des Philippines, aux facteurs « d'expulsion » et « d'attraction » qui les ont poussés à participer au PAFR ou au PEME ainsi qu'au processus pour s'inscrire à ces programmes. Un des éléments significatifs qui est ressorti de cette section et auquel nous ne nous attendions pas est que la violence conjugale a été un facteur qui a poussé deux des participantes à quitter les Philippines. Concernant l'étape de la migration, les six femmes qui ont travaillé dans un pays de transit avant d'immigrer au Canada ont mentionné comment cette expérience a eu un impact sur leur inscription au PAFR ainsi que sur leur perception de leurs conditions de travail. Dans la présentation des résultats, une attention particulière a été apportée à l'étape de la post-migration qui a abordé : l'expérience de travail des aides familiales

avec le PAFR et le PEME, le processus pour l'obtention de la résidence permanente ainsi que certains éléments du processus d'intégration. De plus, cette section s'est attardée à la réunification familiale en présentant autant le processus de parrainage que les désillusions vécues une fois les familles réunies.

Les données obtenues lors des entrevues ont permis de faire ressortir que les aides familiales philippines ont surmonté de nombreux obstacles pour réussir leur parcours migratoire à la fois sur le plan de l'intégration professionnelle et citoyenne, mais également pour se reconstruire une vie familiale harmonieuse. Toutefois, nous avons pu constater qu'elles ont déployé des stratégies afin de composer avec ces contraintes et s'établir comme résidente. Les stratégies répertoriées ont été classifiées en trois catégories : création et maintien d'un réseau social, implication dans des associations ainsi que les micros luttes du quotidien et le contournement de règles.

Parmi les éléments de nos résultats, certains thèmes ont été maintes fois abordés dans la littérature concernant les femmes et l'immigration. Néanmoins, des observations nouvelles ont émergé de nos entrevues et celles-ci ont permis d'apporter une contribution particulière au développement des connaissances sur le sujet.

CHAPITRE V

DISCUSSION

L'objectif principal de cette recherche est d'avoir une meilleure compréhension de l'expérience migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal en tant qu'aides familiales résidentes. Dans ce chapitre, nous insisterons sur les éléments qui permettent de contribuer de manière significative aux connaissances sur l'immigration et les femmes. Dans un premier temps, nous allons faire ressortir les données obtenues lors de notre terrain qui corroborent la littérature sur les femmes immigrantes. Par la suite, les observations nouvelles seront présentées en deux axes : la violence conjugale comme déterminant dans leur décision de quitter les Philippines et les espoirs autour du rêve de la réunification familiale. Ensuite, nous nous intéresserons à la manière dont ces éléments émergents peuvent contribuer au modèle théorique sur les stratégies d'intégration des femmes immigrantes. Pour conclure, nous aborderons les limites de cette étude.

5.1 Observations qui corroborent la littérature

Dans cette section, nous nous intéresserons aux éléments des entrevues qui concordent avec les écrits consultés sur les femmes immigrantes et le travail domestique. Pour ce faire, nous allons reprendre chacun des objectifs en mettant en lumière les éléments s'avérant significatifs de nos entrevues et qui sont cohérents avec ceux répertoriés dans la littérature.

Le premier sous objectif souhaite explorer les contraintes perçues par les femmes liées au PEME et au PAFR qui ont affecté : leur démarche d'obtention de la résidence permanente, les sphères institutionnelles, économiques, sociales et communautaires de leur intégration et leur dynamique familiale. Concernant cet objectif, beaucoup de matériels recueillis lors des entrevues ont fait écho aux auteurs consultés. Notamment,

dans la problématique, nous avons répertorié six contraintes qui ressortaient le plus dans la littérature et qui contribuaient à déséquilibrer le rapport de force entre la travailleuse immigrante et son employeur : le statut migratoire précaire, le permis de travail nominatif, les longs délais pour obtenir la résidence, l'obligation de résider chez l'employeur, la déqualification systémique ainsi que la non-protection contre les accidents de travail (Brickner et Straehle, 2010 ; Hanley et Vaddapalli, 2011; Moffette, 2010; Spitzer, 2011; Soussi, 2013). Toutes ces contraintes ont été présentes dans nos entretiens sans exception. De plus, nous avons constaté que les facteurs ayant motivés le projet migratoire des Philippines étaient similaires à ceux des autres travaux sur ce sujet à savoir : des facteurs d'ordre économique et la possibilité d'obtenir la citoyenneté (Bals, 1999; Boti et Guy, 2012; Choudry *et al.*, 2009 ; Sassen, 2003; Spitzer, 2011). Au sujet de la déqualification professionnelle, les écrits consultés la présentaient comme un processus qui s'est perpétué de leur pays d'origine au Canada. Toutefois, si en concordance avec la littérature, il est ressorti de nos entrevues que celle-ci a été vécue durant leur participation au PAFR et au PEME et s'est poursuivie suite à ces programmes, des éléments divergent concernant leur vie professionnelle aux Philippines. En effet, en contradiction avec la littérature, la difficulté de trouver un emploi aux Philippines n'est pas un élément que nous avons constaté lors de nos entrevues : la majorité des aides familiales rencontrées occupaient un emploi dans leur domaine. C'est plutôt la difficulté de vivre décevantement du salaire gagné que nous avons constatée. Cet élément nouveau peut apporter un éclairage pour mieux comprendre la manière dont elles ont vécu cette déqualification. En effet, certaines répondantes surqualifiées pour le travail qu'elles occupent se disent malgré tout satisfaites de leur situation professionnelle considérant qu'elles ont un salaire largement supérieur à ce qu'elles gagneraient aux Philippines en travaillant dans leur domaine d'études.

Le deuxième objectif s'intéresse aux stratégies d'établissement utilisées par les aides familiales pour composer avec les obstacles rencontrés en lien avec le PAFR et le PEME. Cependant, nous avons réalisé que le concept de stratégie d'établissement tel

que présenté dans le cadre conceptuel est difficilement applicable avec les données recueillies. Le discours des femmes rencontrées était davantage orienté vers l'atteinte de leurs objectifs et ainsi se rapprochait de la définition de Guillemaut (2007) qui définit les stratégies comme « une science, un art de concevoir, utiliser et exploiter les moyens disponibles (...) pour accéder et maintenir les objectifs préalablement établis ou ponctuels » (Guillemaut, 2007, p. 43). Pour la majorité, leurs objectifs étaient de faire venir leur famille ou d'avoir à long terme un meilleur niveau de vie au Canada. Pour plusieurs, les stratégies utilisées leur permettaient d'aller vers un projet de réunification familiale et non pas seulement un projet d'établissement individuel. Ainsi, la plupart des moyens nommés par les aides familiales s'apparentaient à des stratégies d'adaptation telles que définies par Spitzer (2001), c'est-à-dire qu'elles utilisaient des stratégies pour diminuer les impacts négatifs, en l'occurrence ici de ces programmes, sur leur vie. L'implication bénévole dans des organisations, l'Église et se raccrocher à l'objectif de réunir leur famille sont des éléments qui sont présents dans nos entrevues et qui sont considérés par Spitzer (2001) comme des stratégies d'adaptation et non pas d'installation. Plusieurs auteurs qui ont mentionné l'utilisation des stratégies d'adaptation pour les femmes immigrantes (Bals, 1996 ; Choudry *et al.*, 2009 ; Cohen, 1991 ; Spitzer, 2011) considèrent que l'adaptation est une réponse habituelle face aux situations rencontrées par les immigrants même s'ils expérimentent des conditions d'exploitation dans leur milieu de travail.

Au niveau des stratégies de manière plus spécifique, un élément important présent dans nos entrevues concerne l'importance des réseaux sociaux. Ceux-ci étaient généralement composés de Philippins et en concordance avec ce que nous avons pu constater lors des entrevues, plusieurs études illustrent que la communauté culturelle est pour plusieurs aides familiales philippines le point de départ de leur socialisation (Bals, 1996 et 1999 ; Perras St-Jean, 2014). Une autre stratégie que nous avons observée est l'implication dans des associations. Cette implication leur a servi de lieu d'information juridique et de lieu de rencontre pour la création de liens sociaux avec

d'autres femmes ayant eu un parcours similaire. Plusieurs auteurs s'entendent que l'implication des aides familiales leur permet de créer des réseaux à l'extérieur du milieu de travail (Bals, 1996 et 1999 ; Cohen, 1991 ; Perras St-Jean, 2014).

De plus, peu des femmes rencontrées osaient affronter leur employeur directement et à l'image des écrits à ce sujet, elles utilisaient généralement des gestes simples et ordinaires tels que la dissimulation, la fausse soumission et la grève du zèle (Fraisie, 1979; Soares, 1997). Soares (1997) insiste que pour aborder les résistances concernant les femmes et le travail, il faut s'intéresser à un ensemble de micro luttés au quotidien, de façon à détourner les contraintes. En effet, lors des entrevues, plusieurs femmes mentionnaient contourner les règles ou user de petites stratégies pour faire face aux contraintes ou pour rétablir un équilibre entre l'exploitation vécue dans leur milieu de travail et l'effort qu'elles consentaient à fournir (Cohen, 1991 ; Perras-St-Jean, 2014).

Nous avons comme troisième objectif de faire ressortir le point de vue et les modifications souhaitées des aides familiaux sur ces programmes. Si certaines aides familiales rencontrées retiennent principalement les répercussions négatives que le PEME et le PAFR ont eues sur leur vie, la majorité des femmes rencontrées souhaitaient le maintien de ce type de programme d'immigration concernant les aides familiales, mais proposent des modifications. Les propos de plusieurs auteurs consultés abondent en ce sens. Langevin et Belleau (2000) rappellent que certains groupes de défense des droits des aides familiales immigrantes se battent pour le maintien d'un programme similaire au PAFR, mais en y apportant des améliorations importantes. Ces groupes allèguent que ces programmes constituent une des seules façons pour ces femmes d'immigrer au Canada. Ils insistent sur le fait que ces femmes ne correspondent généralement pas aux critères pour immigrer dans la catégorie des immigrants indépendants et que malgré leurs nombreux défauts, le PEME et le PAFR leur ont donné la possibilité d'immigrer au Canada (CISO, 2012).

Cependant, une des femmes rencontrées comparait ces programmes à de l'esclavage. À ce sujet, certains auteurs consultés ont abordé ces programmes sous l'angle de l'exploitation (Valbuena et *al.*, 2014) et d'autres vont jusqu'à considérer que les différentes contraintes de ces programmes²⁸ créent des situations de travail et d'immigration qui s'apparentent à de l'esclavage moderne (Bals, 1999 ; Moffette, 2010 ; Depatie-Pelletier et Dumont Robillard, 2013).

Concernant les modifications souhaitées du programme, les revendications nommées par les aides familiales rencontrées sont celles-ci et englobent en bonne partie les revendications recensées dans la littérature²⁹.

- L'abolition du permis de travail nominatif et de l'obligation de résider chez l'employeur
- Obtenir la résidence permanente dès leur arrivée et pouvoir faire venir leur famille plus rapidement.
- Avoir un meilleur accès aux cours de français
- Réglementer les agences de recrutement
- Être informé à leur arrivée de leurs droits

5.2 Observations nouvelles

Cependant, certaines données recueillies ont peu été documentées dans les écrits consultés. Parmi ces nouvelles observations, deux thèmes ont émergé qui n'avaient pas -ou très peu- été abordés dans notre problématique : le fait de fuir une situation de violence conjugale soit l'une des motivations à quitter les Philippines et le rêve brisé de la réunification familiale. Nous nous sommes attardés à ces deux thèmes émergents qui permettent d'apporter un nouvel éclairage à notre question de recherche et qui comportent un intérêt significatif pour le champ du travail social.

²⁸ Telles que l'obligation de résidence, le permis de travail nominatif et le statut légal précaire.

²⁹ Les éléments recensés dans la littérature qui ne sont pas ressortis lors des entrevues concernent la création d'un registre des employeurs afin de créer un meilleur encadrement des employeurs et la demande que toutes les aides familiales soient automatiquement assujetties à l'ensemble de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

5.2.1 Violence conjugale en tant que facteur d'expulsion

Dans la littérature, la migration a parfois été abordée en tant que stratégie de survie (Galerand et *al.*, 2015 ; Morovasic, 1986). En effet, pour plusieurs aides familiales, venir au Canada a été une stratégie de survie et émigrer leur permettait d'améliorer à long terme leur niveau de vie et celui de leur famille. Cependant, il est ressorti de nos entrevues que, pour certaines femmes qui vivaient une situation de violence conjugale, le fait de quitter les Philippines a été une stratégie de survie au sens plus littéral puisque leur vie était en danger. Carling (2005) souligne que la migration est parfois le seul moyen socialement acceptable qu'ont les femmes philippines pour échapper à un mariage malheureux puisque le divorce est interdit aux Philippines. Cette auteure mentionne que l'immigration permet aux femmes de poursuivre leurs objectifs personnels tout en respectant leur obligation envers leur famille (Carling, 2005 p. 12). À l'exception de Carling (2005), aucune autre référence sur ce thème n'avait, à notre connaissance, été publiée lors de la recension des écrits sur les aides familiales qui a été effectuée pour rédiger la problématique de ce mémoire.

Ainsi, le fait que la violence conjugale subie aux Philippines soit un facteur ayant initié le projet migratoire pour des femmes philippines qui craignent pour leur vie est une observation nouvelle qui mériterait qu'on s'y attarde davantage. De plus, les répercussions de la violence ont continué suite à l'immigration et les aides familiales philippines qui sont arrivées au Canada suite à une situation de violence conjugale ont également eu des complications dans leur processus de réunification familiale et d'obtention de la résidence permanente.

5.2.2 Espoirs de la réunification familiale : un rêve brisé

Dans la littérature sur l'étape post migratoire, de nombreux auteurs consultés ont abordé l'intégration professionnelle de ces femmes (Atanackovic et Bougeault, 2014; Cardu et Sanschagrin, 2002; Chicha, 2012; Giroux, 2011). Concernant la réunification familiale, quelques auteurs consultés ont nommé des difficultés qui découlent de la

réunification, mais très peu ont développé ce thème³⁰. Pratt (2012) s'est penché sur les difficultés d'intégration des enfants philippins qui ont été parrainés grâce au PAFR, mais la relation familiale n'y était pas développée. Battaglini et *al.*, (2000) mentionnaient que bien que les politiques d'immigration favorisent la réunification familiale par le parrainage d'un conjoint, elles ne facilitent pas toujours l'accueil des enfants ni le parrainage par une femme.

Ainsi, en nous basant sur la littérature consultée, nous n'avions pas envisagé de poser de questions sur le vécu après la réunification familiale dans notre guide d'entretien. Nous avons présumé que la difficulté se situait dans le processus pour parrainer et nous avons sous-estimé les conséquences de la longue séparation sur les liens affectifs qui perdureraient même une fois les membres de la famille réunis. Toutefois, dès la première entrevue des éléments sont ressortis concernant l'écart entre les attentes de voir la famille réunie et la réalité qui s'apparente à un rêve brisé et c'est pour cette raison que nous avons pris la décision de nous y attarder dans les entrevues suivantes.

Le projet migratoire était pour plusieurs femmes rencontrées un projet familial afin d'assurer un meilleur avenir pour leur famille. Durant la séparation, elles rêvent au jour où leur famille sera de nouveau réunie, mais ce n'est parfois qu'après la réunification familiale qu'elles réalisent les répercussions de la séparation sur les liens affectifs. Parmi les conséquences répertoriées, des couples n'ont pas survécu à cette relation à distance et même plusieurs années après être arrivés au Canada, des enfants en voulaient encore à leur mère de les avoir « abandonnés » lorsqu'ils étaient petits. Le rêve brisé de la réunification familiale s'illustre également par le fait que plusieurs femmes n'ont pas réussi à parrainer tous les membres de leur famille ou encore par la déportation d'un enfant qui aurait eu un casier criminel suite à des comportements délinquants qui ont découlé d'une mauvaise intégration.

³⁰ Le documentaire « When stranger re unite » (Bautista et Boti, 1999) a été le seul document consulté qui abordait de manière détaillée les problèmes qui émergent suite à la réunification familiale.

De plus, une des observations nouvelles sur la réunification familiale concerne les conséquences de la violence conjugale sur le processus de parrainage. En effet, de nombreuses études ont été faites sur le parrainage et la violence conjugale dans des cas où les femmes sont parrainées par leur conjoint (FMHF, 2014; Suelves Ezquerro, 2014). Cependant, peu d'informations ont été trouvées concernant des situations où des femmes ont dû parrainer un conjoint qui leur a fait vivre de la violence conjugale de peur que celui-ci ne bloque le processus de parrainage des enfants.

Nous considérons que ces deux éléments émergents sont une contribution pertinente dans le champ du travail social et qu'elles peuvent apporter un apport au modèle théorique sur les stratégies d'intégration des femmes immigrantes.

5.3 Contribution possible au modèle théorique sur les stratégies d'intégration des femmes immigrantes

Les résultats de cette recherche nous ont permis de constater que la peur d'un conjoint violent et le désir de quitter une situation de violence conjugale ont été pour plusieurs femmes un élément significatif dans leur décision de quitter les Philippines.

Nous considérons qu'en prenant en compte les émotions, et notamment la peur, en tant que facteur ayant motivé le projet migratoire, cela crée un changement dans les modèles théoriques sur l'immigration qui bien souvent se concentre principalement sur les facteurs d'ordre économique et social dans les décisions des immigrantes. D'ailleurs, les chercheurs qui s'intéressent au nouveau paradigme de la géographie des émotions³¹ reprochent souvent aux recherches sur la mobilité de ne s'intéresser qu'aux facteurs d'attraction et d'expulsion sous l'angle de motivation économique et politique tout en

³¹ Considérant que les émotions affectent non seulement les individus, mais aussi leur rapport aux autres et à l'espace, des géographes ont plaidé pour l'élaboration de « géographies émotionnelles » qui prennent en compte la dimension émotionnelle dans les rapports aux lieux (Calenda, 2015). On remarque que cet intérêt est également présent chez des auteurs s'intéressant au concept de mobilité (Geoffrion, 2015 ; Mai et King, 2009).

laissant de côté les motivations liées aux émotions dans les processus de mobilité (Geoffrion, 2015). Dans cette recherche, plusieurs éléments nous ont permis de constater que les émotions contribuent « à forger et à structurer les expériences de mobilité » (Geoffrion, 2015). À ce sujet, il est important de noter que même si notre grille d'entrevue s'intéressait principalement aux motivations politiques et économiques pour migrer, nous considérons que les éléments qui sont ressortis de celles-ci nous ont permis d'inclure des motivations liées aux émotions notamment la peur en ce qui concerne celles qui ont voulu fuir une situation de violence conjugale.

Ainsi, nous considérons que d'inclure les répercussions de la violence conjugale dans la décision de quitter un pays dans les études sur les migrations permet d'apporter une contribution originale au modèle théorique sur les stratégies d'intégration des femmes immigrantes sous l'angle du genre et des apports féministes.

Ce chapitre a permis de mettre en lumière les contributions de cette recherche dans le champ des études sur la migration et les femmes. Nous avons pu y présenter les éléments similaires à la littérature consultée ainsi que les éléments émergents. De plus, nous avons pu discuter de la contribution de ces éléments au modèle théorique sur les stratégies d'intégration des femmes immigrantes. Dans notre analyse, nous ne pouvons pas négliger de revenir sur les limites de l'étude envisagée qui ont été présentées dans la méthodologie et de développer brièvement sur l'influence de celles-ci sur les résultats obtenus. En effet, une première limite concerne la petite taille de l'échantillon qui fait en sorte que cette étude n'est pas représentative. Les stratégies utilisées pour recruter des participantes à cette recherche constituent également une limite. À titre d'exemple, pour la majorité des femmes rencontrées, leur implication au sein de mouvement militant et associatif a servi de catalyseur pour mettre ensemble des outils pour contrer les contraintes rencontrées. En effet, un des biais de cette recherche est justement de n'avoir pas réussi, à l'exception d'une femme, à avoir des participantes à l'extérieur des groupes militants et associatifs. Si nous avions eu un échantillon

différent qui avait inclus des aides familiales plus isolées, cela aurait probablement eu un impact significatif sur les résultats puisque les stratégies auraient sans doute été différentes. Étant donné le sujet de notre étude, notre échantillon s'est limité aux femmes philippines, toutefois, il aurait été intéressant de voir la différence des résultats et les différents apports que nous aurions pu apporter aux champs d'études des femmes et de l'immigration si nous avions inclus dans notre échantillon des femmes provenant de l'Amérique latine ou des Caraïbes. De plus, il serait intéressant de mener une étude comparative sur les femmes qui immigreront en tant que premières répondantes et de comparer le parcours migratoire de celles issues de pays où le divorce est interdit (dans la loi ou dans les mœurs) à celui des femmes qui proviennent de pays où le divorce existe et est permis.

Une autre limite envisagée était notre posture de chercheuse et le fait d'être une femme blanche, née au Québec, ne faisant pas partie de la communauté philippine. Si cela a inévitablement eu une influence sur leur discours, cette distance a peut-être eu un impact positif sur la cueillette de données puisque certaines femmes ont abordé lors des entrevues des éléments sur leur vie qu'elles ne veulent pas révéler à d'autres membres de la communauté. À ce sujet, Bals (1996) insistait sur la peur des commérages dans la communauté philippine qui a pour conséquence que les Philippines hésitent parfois à se confier sur des sujets personnels entre elles.

Mentionnons finalement que les nouvelles observations qui ont émergé de cette recherche peuvent contribuer aux pratiques d'intervention et d'accompagnement. La contribution des résultats de cette étude sur ces pratiques est présentée sous forme de recommandations dans la conclusion de ce mémoire.

CONCLUSION ET PISTES DE RECOMMANDATION

Ce mémoire s'est penché sur l'expérience migratoire des femmes philippines ayant immigré sous les programmes des aides familiaux résidants. Pour répondre à nos objectifs de recherche, nous avons exposé les contraintes liées à ces programmes qui ont affecté leur parcours migratoire ainsi que les stratégies utilisées pour composer avec les obstacles rencontrés. De plus, nous avons présenté leur point de vue sur ces programmes et les modifications souhaitées. Ces objectifs de recherche ont permis de prendre en compte les contraintes migratoires et professionnelles rencontrées par ces femmes tout en mettant en lumière les forces et les stratégies utilisées par celles-ci afin de nuancer l'image de l'immigrante passive, victime et vulnérable parfois mise de l'avant dans les écrits sur la migration au féminin.

Le premier chapitre portant sur la problématique de recherche a servi à contextualiser la situation migratoire des aides familiales. Il a permis de présenter les tendances internationales concernant la migration temporaire dans le monde en s'attardant aux politiques d'immigration du Canada et d'émigration des Philippines plus spécifiquement en ce qui concerne le travail domestique. Le deuxième chapitre a élaboré le cadre conceptuel et ainsi présente les deux principaux concepts qui le composent soit le parcours migratoire et la notion de stratégie. Finalement, le chapitre III a présenté les bases méthodologiques et les considérations éthiques de cette recherche qualitative. Ainsi, c'est au moyen de neuf entrevues semi-dirigées que les données ayant servi à ce mémoire ont été recueillies. Les résultats bruts ont été présentés dans le chapitre IV qui décrit la pluralité des parcours des aides familiales qui ont participé à cette recherche. Le dernier chapitre s'est quant à lui attardé à l'analyse transversale des données recueillies. Dans les résultats, ce qui nous a semblé le plus fondamental est l'ampleur des difficultés rencontrées suite à la réunification familiale et le fait que d'avoir subi de la violence conjugale ait été pour certaines l'une des motivations à quitter les Philippines.

Les résultats qui ont émergé de cette recherche ont contribué à l'amélioration des pratiques d'accompagnement. Ce mémoire s'ancre dans la discipline du travail social : nos pistes de recommandations principales concerneront donc les pratiques d'intervention et la formation des intervenants. Cependant, nous élargirons tout de même en abordant des recommandations concernant la recherche ainsi que sur les politiques d'immigration et d'intégration.

Les recommandations concernant la formation et l'intervention se concentreront sur deux éléments émergeant de cette étude à savoir les difficultés entourant la réunification familiale ainsi que les impacts de la violence conjugale sur leur migration. Au niveau de la formation, il serait important que les intervenants sur le terrain soient mieux informés des répercussions de ces programmes sur la vie familiale et conjugale des aides familiales. En effet, il serait pertinent, que les intervenants travaillant avec des femmes qui ont comme projet de parrainer leur famille, aient une meilleure connaissance des défis et risques que peut engendrer une réunification familiale difficile afin d'offrir un meilleur accompagnement. Les éléments qui sont ressortis de cette recherche tendent à démontrer que les femmes rencontrées se sont senties isolées dans ce processus. De plus, afin d'être mieux outillés, les intervenants devraient avoir une meilleure connaissance des défis propres au statut migratoire précaire et à la réunification familiale en cas de violence conjugale.

En ce qui concerne la recherche, il serait intéressant de faire une étude évaluative sur les impacts des délais de la réunification familiale à l'intérieur de ces programmes. En effet, ces programmes offraient la possibilité de réunir les familles, mais les longs délais ont eu des répercussions importantes sur les liens familiaux et conjugaux. La difficulté de recréer des liens significatifs suite à la séparation a eu pour conséquence que la réunification familiale a parfois résulté par un rêve brisé. Concernant le parrainage, de nombreuses études ont été faites sur le parrainage et la violence conjugale dans des cas où les femmes sont parrainées par leur conjoint (Fédération des

maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), 2014; Suelves Ezquerro, 2014). Cependant, peu d'informations ont été trouvées concernant des situations où des femmes ont dû parrainer un conjoint qui leur a fait vivre de la violence conjugale de peur que celui-ci ne bloque le processus de parrainage des enfants. Ainsi, il serait important d'investir davantage ce champ de recherche. De plus, si l'on souhaite s'intéresser à l'impact de ces programmes sur les familles, il serait souhaitable d'intégrer le point de vue des enfants dans une recherche future.

Considérant que nous n'avons pas interrogé les décideurs des programmes d'immigration, il nous semble difficile de formuler des recommandations légitimes quant aux politiques d'immigration et d'intégration. Cependant, comme ce mémoire souhaite mettre en lumière le discours des aides familiales sur leur expérience avec le PAFR et le PEME, nous concluons en mettant de l'avant les recommandations qu'elles ont formulées concernant ces programmes. Il est ressorti des entrevues que le statut migratoire précaire a eu des répercussions importantes sur leur vie. Ainsi, les femmes rencontrées ont formulé qu'avoir obtenu la résidence permanente à leur arrivée aurait facilité considérablement leur parcours migratoire. Selon leur propos, le retrait du statut migratoire précaire aurait des conséquences positives sur l'intégration des aides familiales et améliorerait leur possibilité de faire respecter leurs droits puisqu'elles auraient moins eu peur des représailles et des conséquences possibles sur leur statut migratoire.

ANNEXE A : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

PARCOURS MIGRATOIRE ET STRATÉGIES DES FEMMES PHILIPPINES DU PROGRAMME D'AIDE FAMILIALE RÉSIDENTE (PAFR) INSTALLÉES À MONTREAL

Étudiante chercheuse: Laura Chéron-Leboeuf
Adresse courriel : cheron-leboeuf.laura@courrier.uqam.ca
Téléphone : 514 445-6254
Programme d'études : Maîtrise en travail social
Directrice de recherche : Lilyane Rachédi
Département ou École : École de travail social
Adresse courriel : rachedi.lilyane@uqam.ca
Numéro de téléphone : 514 987-3000 poste 7050
Co-directrice de recherche : Sylvie Gravel
Département ou École : École des sciences de la gestion
Adresse courriel : gravel.s@uqam.ca
Numéro de téléphone : 514 987-3000 poste 2249

Préambule

Nous sollicitons votre participation pour un projet de recherche qui est effectué dans le cadre d'une maîtrise en travail social. Avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire de consentement, nous vous invitons à prendre le temps de lire attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et les inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions à la personne qui mènera cet entretien.

Description du projet et de ses objectifs

Vous êtes invitée à prendre part à un entretien semi-dirigé ayant pour but d'acquérir une meilleure connaissance de votre expérience en lien avec le PAFR. Cette recherche vise à mieux comprendre le parcours migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal sous le PAFR et à identifier les stratégies mises en œuvre par celles-ci pour faire face aux contraintes qu'elles ont rencontrées. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux contraintes du PAFR qui ont compliqué votre obtention de la résidence permanente ainsi qu'aux contraintes qui ont affecté votre intégration. Dans un deuxième temps, ce mémoire poursuivra l'objectif de faire ressortir vos stratégies en s'intéressant à votre perception des contraintes du PAFR sur votre parcours migratoire et votre intégration.

Nature et durée de votre participation

La démarche qualitative de cette étude requiert le recours à des êtres humains, car elle s'intéresse aux parcours migratoires des aides familiales philippines ayant participé au PAFR.

Ayant participé au PAFR, nous sollicitons votre participation sous la forme d'une entrevue en personne d'une durée approximative de 90 minutes. Le lieu et l'heure de l'entrevue sont à convenir avec la personne responsable du projet. Durant cette entrevue, il vous sera demandé de décrire votre expérience en lien avec le PAFR. Nous aborderons les difficultés que vous avez rencontrées, mais également les stratégies que vous avez utilisées pour y faire face. Cette entrevue sera enregistrée numériquement avec votre permission.

Avantages liés à la participation

En participant à cette recherche, vous aurez l'occasion de raconter votre expérience en lien avec ces programmes et la possibilité de participer à l'avancement des connaissances sur les enjeux du PAFR.

Risques liés à la participation

Vous aurez à donner de votre temps, soit environ 1 h 30 pour l'entretien individuel. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous devez toutefois prendre conscience que certaines questions pourraient raviver des émotions liées à votre expérience migratoire. Une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation.

Confidentialité

La transcription de votre entrevue sur support informatique de votre entrevue ne permettra pas de vous identifier. Lors de la retranscription, un pseudonyme vous sera attribué. De plus, afin de préserver votre anonymat, il se peut que nous modifiions certaines informations permettant de vous identifier. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codée) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément par l'étudiante responsable du projet pour la durée totale du projet. Seules l'étudiante responsable du projet ainsi que ses deux directrices de recherche auront accès à ce matériel.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser l'étudiante chercheuse, Laura Chéron-Leboeuf verbalement et toutes les données vous concernant seront détruites.

Résultats de la recherche et communication

Si vous le désirez, nous nous engageons à vous faire parvenir un hyperlien vers le mémoire en ligne lorsque celui-ci sera disponible. Vous devez savoir que l'information recueillie lors des entretiens pourra être utilisée à des fins de communication scientifique, mais toujours en respectant votre anonymat.

Je souhaite recevoir un hyperlien vers le mémoire en ligne, lorsque celui-ci sera disponible :

Oui Non

Indemnité compensatoire

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet : Laura Chéron-Leboeuf (cheron-leboeuf.laura@courrier.uqam.ca, 514 445-6254) ; Lilyane Rachédi (rachedi.lilyane@uqam.ca, 514 987-3000 poste 7050) ; Sylvie Gravel (gravel.s@uqam.ca, 514 987-3000 poste 294)

Des questions sur vos droits? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE: Anick Bergeron (bergeron.anick@uqam.ca, 514 987-3000 poste 3642).

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signatures

Date

Engagement du chercheur

Je, soussignée certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire;
- (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE B : SCHÉMA D'ENTRETIEN

Thèmes/ Axes :	Sous-questions : Éléments à explorer
1. PARCOURS MIGRATOIRE	
<p>Pré-migration et migration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous me raconter votre vie aux Philippines ? • Quelles ont été vos motivations pour venir travailler au Canada en tant que travailleuse domestique ? • Quelles ont été les démarches effectuées pour migrer ici ? • Quel est votre statut migratoire présentement ? 	<ul style="list-style-type: none"> -Au niveau professionnel (niveau d'étude, domaine) - Familiale (statut matrimonial, enfants ? Familles à l'étranger ?) <p><u>Explorer les push et pull facteur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui vous a attiré pour venir au Canada / Quitter les Philippines - Qui a pris la décision de partir, qui vous a aidé ? - Quelles images aviez-vous du Canada, du PAFR ? <p>- Déroulement des démarches d'application au PAFR (cout, durée, complications, recours à une agence ? Si oui comment ça s'est passé ?)</p>
<p>Post-migration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis combien de temps êtes-vous arrivée au Canada ? • Pouvez-vous me raconter comment s'est déroulée votre arrivée ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Si résident explorer si désir obtenir citoyenneté • Si pas encore résident explorer les démarches en cours
2. LE PAFR : EXPÉRIENCE ET CONTRAINTES	
<p>Pouvez-vous me parler de votre expérience avec le PAFR ? Avez-vous réussi à compléter 24 mois ou 3900 heures de travail dans la période prescrite ?</p>	<p><u>Explorer les contraintes du PAFR en lien avec son expérience de travailleuse domestique et qui ont affecté le fait de remplir ou non les conditions pour obtenir la résidence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous changé d'employeur ? <ul style="list-style-type: none"> o Pour quelles raisons ? - Quelle a été votre relation avec vos/votre employeur(s)? - Quels étaient vos droits ? Est-ce que vous considérez que vos droits ont été respectés ? (Heures supplémentaires payées, respect de la vie privée...) - Comment décrieriez-vous vos conditions de travail ?

<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous vécu des difficultés avec ce programme ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont, selon vous, les éléments problématiques de ce programme ? ▪ Selon vous, quelles sont les contraintes du PAFR qui augmente les difficultés pour obtenir la résidence permanente ? 	
<p>Explorer les contraintes du PAFR en lien avec trois sphères du processus d'intégration</p> <p><u>1. Contraintes liées à la sphère institutionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous rencontré des difficultés avec certaines de ces institutions (services sociaux, système de santé, éducation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous envisagé de retourner aux études. Si oui avez-vous rencontré des difficultés ? • Avez-vous eu recours à l'assurance emploi lorsque vous étiez sous le PAFR. Avez-vous vécu des difficultés à y avoir accès ? • Comment qualifieriez-vous vos interactions avec le système de santé et les services sociaux.
<p><u>2. Contraintes liées à la sphère économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Êtes-vous travailleuses domestiques présentement ? - Est-ce que votre emploi actuel et ceux occupés précédemment correspondent à vos qualifications, formations et diplômes ? 	<p>Si oui,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment bien de temps l'avez-vous été ? - Avez-vous eu de la difficulté à vous réorienter ? Comment ça s'est passé ? - Est-ce que votre nouvel emploi est en lien avec vos précédentes études aux Philippines ? <p>Si non</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pensez-vous à vous réorienter/retourner dans votre ancienne profession ? - Quels obstacles envisagez-vous ? (Explorer si la connaissance ou la méconnaissance du français a une influence sur la déqualification vécue) - Est-ce qu'elles sentent qu'elles sont stigmatisées pour avoir participé au PAFR ?
<p><u>3. Contraintes liées à la sphère sociale/communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous des liens avec la culture québécoise/canadienne ? - Avez-vous fait des rencontres significatives avec des personnes qui sont originaires du Canada ? - Considérez-vous que votre connaissance du français et/ou l'anglais a influencé votre intégration ? 	<p>Explorer si elles ont souhaité suivre des cours de langue. Si oui, explorer si elles ont rencontré des contraintes concernant la possibilité d'apprendre ou de perfectionner leur connaissance d'une de ces langues.</p>

Réunification familiale

- Pouvez-vous me raconter le processus pour parrainer votre famille ?
- Combien de temps avez-vous été séparés ?
 - o Qui a pris soin de vos enfants pendant que vous étiez à l'étranger?
 - o Avez-vous repris aux Philippines au cours de cette période de temps ?
 - o Comment êtes-vous resté en contact avec eux ?
- Pouvez-vous me dire s'est déroulé la réunification familiale ?
 - o Comment vos enfants et votre mari se sont adaptés à la vie au Canada?
 - o Est-ce qu'ils voulaient immigrer ici? Pourquoi?
- Pouvez-vous me dire l'impact de votre participation à ce programme d'immigration sur votre famille ?

3. STRATÉGIES	Sous-questions : Éléments à explorer
<p><u>Stratégies pour faire face aux contraintes pour l'obtention de la résidence</u></p> <p>Quelles sont les stratégies mises en place lorsque vous rencontreriez un problème avec votre employeur/condition de travail ?</p> <p><u>Stratégies pour faire face aux contraintes en lien avec les trois sphères de l'intégration.</u></p> <p>Pouvez-vous me parler des stratégies que vous avez utilisées pour faire face aux contraintes en lien avec le PAFR que vous avez mentionnées précédemment ?</p>	<p><u>Au plan social</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Explorer les ressources sociales mobilisées à l'extérieur du milieu de travail des aides familiales (autres aides familiales, famille restée aux Philippines ou encore du support offert par l'église qu'elles fréquentent) <p><u>Économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Explorer stratégies pour survivre économiquement. Pour se trouver du travail, pour subvenir à ses besoins entre deux emplois. - Explorer si partage de logement avec autres travailleuses domestiques. <p><u>Juridique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Explorer si elles ont entrepris des démarches juridiques liées à leur expérience de travail sous le PAFR pour dénoncer les abus et porter plainte (CDPDJ ou CNT) - Explorer les démarches entreprises pour obtenir leur résidence. <p><u>Aspect associatif et militant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Êtes-vous impliquée dans une organisation ? À quel niveau ? o Avez-vous participé à des campagnes ? o Avez-vous reçu des conseils, informations ou soutien d'une organisation ?

ANNEXE C : APPEL À LA PARTICIPATION

PARCOURS MIGRATOIRE ET STRATÉGIES DES FEMMES PHILIPPINES DU PROGRAMME DES AIDES FAMILIAUX RÉSIDANTS (PAFR) INSTALLÉES À MONTRÉAL

Vous êtes invité à participer à une recherche sur votre expérience avec le PAFR !

Résumé et objectifs de la recherche

Dans le cadre de ma maîtrise en travail social, je réalise un mémoire de recherche ayant pour but une meilleure connaissance de l'expérience des femmes philippines en lien avec le Programme d'aides familiaux résidants. Cette recherche vise à mieux comprendre le parcours migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal sélectionnées par le PAFR et à identifier les stratégies mises en œuvre par celles-ci pour faire face aux contraintes qu'elles ont rencontrées.

À travers cette démarche, ce mémoire s'intéressera à votre perception des contraintes du PAFR sur votre parcours migratoire et votre intégration et poursuivra l'objectif de faire ressortir vos stratégies pour composer avec ces contraintes.

Profils recherchés

Afin d'effectuer ce projet de recherche, je souhaite m'entretenir avec des ressortissantes des Philippines admises au Canada sous le PAFR depuis au moins novembre 2012, qui ont obtenu la résidence permanente ou qui ont pour projet de l'obtenir.

Type de participation

La participation prendra la forme d'une entrevue en personne d'une durée approximative de 90 minutes dans le lieu de votre choix. Avec votre permission, cette entrevue sera enregistrée et restera entièrement confidentielle. Tous les noms cités lors de cet entretien, ceux de votre employeur, son entourage ou de vos proches seront effacés pour assurer qu'aucun lien ne pourra être établi entre vous et les informations recueillies lors de l'entretien. Les thèmes qui seront abordés lors des entrevues concerneront votre parcours migratoire, votre expérience et perception du PAFR ainsi que sur les stratégies auxquelles vous avez eu recours pour faire face aux obstacles rencontrés.

En acceptant de participer à cette recherche, vous aurez la possibilité de participer à l'avancement des connaissances sur les enjeux du PAFR et également d'avoir l'occasion d'avoir un espace pour raconter votre expérience en lien avec ce programme.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 514 445-6254 ou ma directrice de mémoire Lyliane Rachidi au numéro suivant : (514) 987 3000 poste 7050. Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce message, ainsi que pour votre précieuse collaboration.

Laura Chéron-Leboeuf, étudiante à la maîtrise en travail social
514 445-6254 cheron-leboeuf.laura@courrier.uqam.ca

BIBLIOGRAPHIE

Association pour la défense des droits du personnel domestique [ADDPD]. [s.d] Enjeux et problématiques des aides familiales immigrantes. Récupéré de <https://addpd-arhw.org/dossiers/>

Amin, A. (2012). Stratégies identitaires et stratégies d'acculturation : deux modèles complémentaires. *Alterstice* 2(2), 103-116.

Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.

Atanackovic, J. et Bourgeault I. (2014). Economic and Social Integration of Immigrant Live-In Caregivers in Canada. *IRPP Study* (46): 1-25.

Augustin, L. M. (2005). Cessons de parler de victimes, reconnaissons aux migrants leur capacité d'agir. Dans C. Verschuur et F. Reysoo (dir.) *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations* (p.109-115). Paris : Harmattan.

Bals, M. (1992). Un programme de main-d'oeuvre pathogène : le programme pour les domestiques étrangères. *Santé mentale au Québec*, 17(2), 157. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.7202/502075ar>

Bals, M. (1996). Le travail domestique des femmes en contexte migratoire: effets psychosociaux et stratégies d'adaptation (Thèse). Université de Montréal, Montréal. Récupéré de <http://www.migrantworkersrights.net/fr/resources/le-travail-domestique-des-femmes-en-contexte-migrat>.

Bals, M. (1999). *Les domestiques étrangères au Canada: esclaves de l'espoir*. Paris : Harmattan.

Battaglini, A., Gravel, S., Boucheron, L., et Fournier, M. (2000) *Les mères immigrantes: pareilles pas pareilles! : facteurs de vulnérabilité propres aux mères immigrantes en période périnatales*. Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique.

Bautista, F. et Boti, M. (1999). *When Strangers Re-Unite*. [DVD]. Multi-Monde.

Blanchard, F. (2014). Intersectionnalité, migrations et travail domestique : lectures croisées en France et aux États-Unis, *EchoGéo*, 30. Récupéré de <http://echogeo.revues.org/14073>

Boti, M. (1997). *Modern Heroes Modern Slaves*. [DVD] Multi-Monde.

Boti, M. et Guy, M. (2012). *La fin de l'immigration*. Multi-Monde. Récupéré de <http://ici.radio-canada.ca/audio-video/media/2013/10/03/La-fin-de-limmigration?externalId=6843662&appCode=medianet>.

Brickner, R. et Straehle, C. (2010). The missing link: Gender, immigration policy and the Live-in Caregiver Program in Canada, *29*(4), 309-320.

Calenda, (2015). « Géographies, géographes et émotions », Appel à contribution, *Calenda*, Récupéré de <http://calenda.org/322144>.

Camroux, D. (2008) Nationalizing Transnationalism? The Philippine State and the Filipino Diaspora. *Les Études du CERI*- 152.

Camilleri, C. et al., (1990). *Stratégies identitaires*, Paris : Presses universitaires de France (PUF).

Cardu, H. et Sanschagrin, M. (2005). Agir auprès des femmes immigrantes: analyse des représentations identitaires professionnelles des conseillers d'orientation. *Revue canadienne de counseling et de psychothérapie*, *39*(4). Récupéré de <http://cjcrc.ualgary.ca/cjc/index.php/rcc/article/view/280>.

Carling, J. (2005). Gender Dimensions of International Migration. *Global Commission on International Migration, Mai 2005*(35), 27. Récupéré de <http://www.refworld.org/docid/42ce54e94.html>.

Conseil canadien pour les réfugiés [CCR], (2016) *Mémoire du Conseil canadien pour les réfugiés au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées*. Récupéré de http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/tfwp-review-submission_fr.pdf.

Chicha, M.-T. (2012). Discrimination systémique et intersectionnalité : la déqualification des immigrantes à Montréal. *Canadian Journal of Women and the Law*, *24*(1), 82-113.

Choudry, A., Hanley, J., Jordan, S., Shragge, E. et Stiegman, M. (dir.). (2009). *Fight back: workplace justice for immigrants*. Halifax: Fernwood.

Cohen, R. (1991). Women of Color in White Households: Coping Strategies of Live-in Domestic Workers. *Qualitative Sociology*, *14*(2), 197. Récupéré de <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=bth&AN=10953549&lang=fr&site=ehost-live>.

Commission des droits de la personne et de la jeunesse [CDPDJ] (2011). La discrimination systémique à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants, Avis (Me Marie Carpentier), Cat. 2.120-7.29.

Conseil de l'Europe, (1995). « Les femmes immigrées et l'intégration ». Strasbourg : Édition du conseil de l'Europe.

Conseil du statut de la femme. (2005). *Des nouvelles d'elles – Les femmes immigrées du Québec*. Québec : édition du Conseil du statut de la femme.

Citoyenneté et Immigration Canada [CIC] (2013). Canada, faits et chiffres : Aperçu de l'immigration - Résidents permanents et temporaires 2012, Récupéré de <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2012.pdf>.

Citoyenneté et Immigration Canada (2015). Traitement des aides familiaux résidents au Canada. IP 4. Récupéré de <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip04-fra.pdf>

Centre international de solidarité ouvrière [CISO], (2012). *Trousse d'information sur le droit international et l'action syndicale*, Fiche B4. Récupéré de http://www.ciso.qc.ca/?page_id=9763.

Centre des travailleurs immigrants [CTI], (2013) Rapport annuel.

Dominelli, L. (2002). *Feminist social work theory and practice*. Basingstoke : Palgrave.

Dorow, S., Cassiano, M. et Doerksen, C. (2015). *Live-in Caregivers in Fort McMurray: a Socioeconomic Footprint*. Edmonton : Departement of Sociology University of Alberta.

Dumont, J., Québec (Province) et Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration. (1996). *Contraintes et facteurs favorables à l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail*. Québec : Gouvernement du Québec, Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration. Collection Études et recherches N°14.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes [FMHF]. (2014). Violence conjugale et familiale : Les statuts d'immigration. Récupéré de http://fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/2014-03-fmhf-violence_conjugale_et_familiale_les_statuts_d_immigration.pdf

- Fortin, S. et Renaud, J. (2004). Stratégies d'établissement en contexte montréalais : une diversité de modalités? Dans J. Renaud et X. Leloup (dir.), *Racisme et discrimination: permanence et résurgence d'un phénomène invouable* (p. 31-59). Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Fraisse, G. (2009). *Service ou servitude essai sur les femmes toutes mains*. (réédition) Latresne (Gironde) : Le Bord de l'Eau.
- Front de défense des non-syndiqués, [FDNS]. (2010). *L'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs migrants : une question de dignité !*. Montréal : [s.n.]. Récupéré de www.ciso.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/CISO-Fiche-B3.pdf.
- Fronteau, J. et Legault, G. (2008). Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés. Dans G. Legault et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (2^e éd.), (p. 251-272). Montréal : Gaëtan Morin/Chenelière éducation.
- Fudge, J. (2012). Precarious Migrant Status and Precarious Employment : The Paradox of International Rights for Migrant Workers, *Comparative Labour Law and Policy Journal*, 34 (1), 95-131.
- Fudge, J. et MacPhail, F. (2009). The Temporary Foreign Worker Program in Canada: Low-Skilled Workers as an Extreme Form of Flexible Labour, *Comparative Labor Law and Policy Journal*, 31(1), 101-139.
- Galerand, E. et Kergoat, D. (2008). Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail. *Nouvelles Questions Féministes* 27 (2), 67-82.
- Galerand, E., Gallié, M. et Ollivier Gobeil, J. (2015). *Travail domestique et exploitation : Le cas des travailleuses domestiques philippines au Canada (PAFR)*. Récupéré de <http://www.mcgill.ca/ldrl/labour-law-and-development-research-laboratory>
- Garson, J.-P. et Thoreau, C. (1999). Typologie des migrations et analyse de l'intégration. Dans P. Dewitte (dir.), *Immigration et intégration: l'état des savoirs* (p. 15-42). Paris : Découverte.
- Gesualdi-Fecteau, D. (2014). Les travailleurs étrangers temporaires « peu spécialisés»: une étude de l'effectivité du droit du travail, Actes de la XXe Conférence des juristes de l'État, Québec, 219-281.
- Giroux, I. (2011). *Les parcours d'insertion professionnelle des femmes immigrantes qualifiées à Québec: leurs perceptions de leur réalité. Étude exploratoire et descriptive*,

(Mémoire de maîtrise). Québec : Université Laval. Récupéré de www.theses.ulaval.ca/2011/28129/28129.pdf

Geoffrion, K. (2015). Le concept de mobilité dans les sciences sociales : étendue et pertinence. Document interne CEETUM. inédit.

Gouvernement du Canada. [s.d.]. Aides familiaux résidants. *Immigration et citoyenneté*. Récupéré de <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/aides/>.

Gouvernement du Canada. (2015). *Améliorer le Programme des aides familiaux du Canada*. Document d'information. Récupéré de <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=898719>

Gravel, S., Villanueva, F., Bernstein, S., Hanley, J., Crespo, D., et Ostiguy, E. (2014) Les mesures de santé et sécurité au travail auprès des travailleurs étrangers temporaires dans les entreprises saisonnières, *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 16-2. Récupéré de <http://pistes.revues.org/3912>

Green, N. L. (2002). *Repenser les migrations*. Paris : Presses université de France.

Groot, R. et Ouellet, E. (2001). *Plus que parfaites: les aides familiales à Montréal, 1850 - 2000*. Montréal : Éditions du Remue-Ménage.

Guillemaut, F. (2007). *Stratégies des femmes en migration: Pratiques et pensées minoritaires repenser les marges au centre*. (Thèse). Université de Toulouse II.

Hamel, J. (2000). À propos de l'échantillon. De l'utilité de quelques mises au point. *Recherches qualitatives*, 21, 3-20.

Handal, L. (2011). *La migration de main-d'œuvre temporaire: Ses causes et ses répercussions*. (Note de recherche). IRIS. Récupéré de <http://iris-recherche.qc.ca/publications/la-migration-de-main-doeuvre-temporaire-ses-causes-et-ses-repercussions>.

Hanley, J. et Gals, S. (2009). Canada's Live-In Caregiver Program : Popular among both Employers and Migrants – but structured for dependency and inequality dans *Fight Back : Workplace Justice for Immigrants* (p.74-94). Blackpoint, NS : Fernwood Press.

Hanley, J. et Vaddapalli, N. (2011). Travailleuses domestiques, prolétariat à domicile. *Nouveaux Cahiers du socialisme* (p. 93-98). Montréal : Écosociété.

Harvey, J. (1993). « L'intégration des immigrants ». Dans Dumont, F. Langlois, S. Yves Martin, Y. (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. (p.923-942). Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture.

Hollander, J. A. et Einwohner, R. L. (2004). Conceptualizing Resistance. *Sociological Forum*, 19(4), 533-554. Récupéré de <http://www.jstor.org/stable/4148828>.

Immigration-Québec. [s.d]. Contrat de travail d'une aide familiale résidente. Récupéré de <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/formulaires/formulaire-titre/contrat-travail.html>.

Kofman, E. et Raghuram, P. (2014). Repenser les migrations féminines. Sites et travail qualifiés dans la reproduction sociale mondialisée. Dans Ribas-Mateos N. et Manry V. (dir.), *Mobilités au féminin. La place des femmes dans le nouvel état du monde* (p. 31-52). Paris : Karthala.

Langevin, L. et Belleau, M-C. (2000) *Le trafic des femmes au Canada : une analyse critique du cadre juridique de l'embauche d'aides familiales immigrantes résidentes et de la pratique des promesses par correspondance*, Québec, Condition féminine Canada.

Lan, P-C. (2003). Maid or Madam? Filipina Migrant Worker and the Continuity of Domestic Labor. *Gender and Society* 17 (2): 187-208.

La presse Canadienne. (2013, 28 octobre). *Sécurité au travail : les aides familiales exigent une meilleure couverture*. Radio-Canada. Récupéré de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/10/28/002-aides-familiales-csst.shtml>.

Le Gall, D. (1987). «Les récits de vie: approcher le social par le pratique», dans *Les méthodes de la recherche qualitative*, sous la direction de Jean-Pierre Deslauriers, Sillery, p.35-47, Presses de l'Université du Québec, 153 p.

LeFrançois, R. (1992). *Stratégies de recherche en sciences sociales: applications à la gérontologie*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Mai, N. et King, R., (2009). Love, Sexuality and Migration : Mapping the Issue. *Mobilities* 4(3): 295-307.

Matte Guilmain, L. (2016). *La requalification professionnelle : Cas des aides familiales résidentes du Québec*. (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal, Récupéré de Papyrus, l'archive de publication électronique de L'UDM. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/16116>

Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D., et coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal : Gaëtan Morin.

Mayer, R et Deslauriers, J.-P. (2000). « Quelques éléments d'analyse qualitative », dans *Méthodes de recherche en intervention sociale*, sous la direction de Robert Mayer, Francine Ouellet, Marie-Christine Saint-Jacques et Daniel Turcotte, p. 159-189. Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 409 p.

Métraux, J.-C. (2013). *La migration comme métaphore*. Paris : La Dispute.

Miles, M. B. et Huberman, M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles : De Boeck.

Moffette, D. (2010). Mondialisation et violence sexiste : Le cas des travailleuses domestiques migrantes au Canada. *Potentia*, 69–78. Récupéré de <http://cepi.uottawa.ca/wp-content/uploads/2011/10/Moffette.pdf>.

Morin, M.-P. (2009). *Statut d'immigration, agentivité et référents identitaires, L'expérience migratoire d'immigrantes maghrébines* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal, Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/7339>.

Morokvasic, M. (2008). Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, (16), 33-56. Récupéré de <http://cedref.revues.org/575>.

Moujoud, N. (2008). Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, (16), 57-79. Récupéré de <http://cedref.revues.org/577>.

Mouhoud, E. M. (2015). Économie mondiale et circulation migratoires. *Vivre ensemble*. 22(77). Récupéré de http://cjf.qc.ca/fr/ve/numero_actuel.php?idb=61.

Nakache, D. et Kinoshita, P. J. (2010). The Canadian Temporary Foreign Worker Program: Do Short-Term Economic Needs Prevail Over Human Rights Concerns?, *IRPP Study*, n°5, pp. 1-47.

Nakano Glenn, E. (2009). « De la servitude au travail de service: les continuités historiques de la division raciale du travail reproductif payé. » Dans E. Dorlin (dir.) *Sexe, race, classe pour une épistémologie de la domination*, (p.21-70). Paris: Presses universitaires de France.

Oso Casas, L. (2002). Stratégies de mobilité sociale des domestiques immigrées en Espagne. *Tiers-Monde*, Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud, sous la direction de Blandine Destremau et Bruno Lautier. 43(170), 287-305.

Oxman-Martinez, J., Hanley, J., et Cheung L. (2004). *Another Look at the Live-in-Caregivers Program: An Analysis of an Action Research Survey Conducted by PINAY, the Quebec Filipino Women's Association with the Centre for Applied Family Studies*. Montréal: Metropolis.

Paillé P. (dir.), (2006). *La méthode qualitative. Postures de recherche et travail terrain*. Paris : Armand Colin.

Paillé, P. et Muchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines*, (3^e éd.). Paris : Armand Colin.

Paquet, L. (2010). Trajectoires singulières et citoyenneté plurielle de femmes réfugiées au Québec. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré d'Archipel, l'archive de publications électroniques de l'UQAM.

Parreñas, R. S. (2001). *Servants of globalization: women, migration and domestic work*. Stanford, Calif : Stanford University Press.

Parreñas, R. S. (2003). The care crisis in the Philippines : children and transnational families in the new global economy. Dans B. Ehrenreich et A. R. Hochschild (dir.), *Global woman: nannies, maids, and sex workers in the new economy* (1^e éd). (p. 39-54). New York: Metropolitan Books.

Pathways to Prosperity Partnership [P2P].(s.d). Un accueil chaleureux : Intégration économique et sociale/communautaire des immigrants au Canada – Pathways to Prosperity: Canada. Récupéré de <http://p2pcanada.ca/research/un-accueil-chaleureux-sur-lintegration-economique-et-socialecommunautaire-des-immigrants-au-canada/>

Pellerin, H. (2011). De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada. *Revue européenne des migrations internationales*, 27(2), 57-75. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.4000/remi.5435>.

Ferras St-Jean, G. (2014). *Résister au quotidien : perspective féministe sur les stratégies des aides familiales migrantes pour contrer l'isolement* (Mémoire de maîtrise). Québec : Institut national de la recherche scientifique.

Pierre, M. (2005). Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec : un état des lieux. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(2).

Pinay, (2008), *Warning! Domestic work can be dangerous to your immigration status, health, safety and wallet; Report on the finding of a community based survey of work condition of Montreal domestic workers*, Montréal, Récupéré de https://docs.google.com/file/d/1PINzXgoxDvSX3ZP9Ua44M6Zoy_b1rwfgzd-UFH0cwLjJxsmGsUo2wEQBRwj6/edit?hl=en.

Pratt, G. (2012). Réunification des familles philippines : Après le Programme des aides familiaux résidants.

Pratt, G. et Pendakur, R. (2008). Deskillling across the generations : Reunification among transnational Filipino families in Vancouver. Metropolis British Columbia, Centre of excellence for Research on Immigration and diversity.

Rachédi, L. (2009). *L'écriture comme espace d'insertion et de citoyenneté pour les immigrants: parcours migratoires et stratégies identitaires d'écrivains maghrébins au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Renaud, J., Germain, A., Leloup, X (dir.). (2004). *Racisme et discrimination: permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.

Rodriguez, R. M. (2002). Migrant Heroes: Nationalism, Citizenship and the Politics of Filipino Migrant Labor. *Citizenship Studies*, 6(3), 341-356.

Rose, R. (2000). Le travail des aides familiales : Beaucoup de labeur, peu de valeur. *Recherches féministes*, 13(1), 69. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.7202/058071ar>.

Sassen, S. (2003). Global Cities and Survival Circuits. Dans B. Ehrenreich et A. R. Hochschild (dir.), *Global woman: nannies, maids, and sex workers in the new economy* (1^e éd.). (p. 254-274). New York : Metropolitan Books.

Syndicat canadien de la fonction publique [SCFP], (2015). Fiche d'information : Programme des travailleurs étrangers temporaires et Programme des aides familiaux résidants (PAFR). Récupéré de <http://scfp.ca/fiche-dinformation-programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires-et-programme-des-aides>

Schwenken, H. (2011). Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail, *Cahiers du Genre*, 2 (51), 113-133.

Soares, A. (1997). *Stratégies de résistance et travail des femmes*. Montréal : Harmattan.

Soussi, S. A. (2013). Les flux du travail migrant temporaire et la précarisation de l'emploi: une nouvelle figure de la division internationale du travail? *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, 8(2).

Spitzer, D. L. (2011). Transnational Transitions: Filipino Migrant Workers and Canada's Live-in Caregiver Program, City university of Hong Kong.

Suelves Ezquerro, L. (2014). *Le parrainage: Des effets sur la vie des femmes immigrantes de la Ville de Québec* (Mémoire de maîtrise). Québec : Université de Laval.

Suto, M. (2009). Compromised careers: the occupational transition of immigration and resettlement. *Work (Reading, Mass.)*, 32(4), 417-429. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.3233/WOR-2009-0853>.

Valbuena, J., Guy, M. et Boti, M. (2014). Être une femme et vivre loin des siens: Les vulnérabilités des travailleuses domestiques philippines au Canada. *Possible Féministe*, 38(1), 181-190.

Van Campenhoudt, L. et Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4^e éd.). Paris : Dunod.

Vatz Laaroussi, M. (2001) *Le familial au cœur de l'immigration : les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris : Harmattan.

Vatz Laaroussi, M. (2008). Les familles immigrantes et l'intervention intergénérationnelle. Dans G. Legault et L. Raché, *L'intervention interculturelle* (2^e éd., p. 251-272). Montréal : Gaëtan Morin/Chenelière éducation.

Wihtol de Wenden, C. (2002). Motivations et attentes de migrants. *Revue Projet*, 272(4), 46-54.

Wihtol de Wenden, C. (2013). *Faut-il ouvrir les frontières?*. Paris : Presses de Sciences po.